

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA	
Type : DM1	Réf : 4850
Service : DSF - FINANCES	
Commission : 1 - Commission Finances, Contractualisations et Affaires générales	
Rapporteur : Clément PERNOT	
DÉLIBÉRATION N° CD_2022_036 du 10/06/2022	

COMPTE DE GESTION 2021 DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE

Le Service de Gestion Comptable est tenu de produire annuellement le compte de sa gestion pour les opérations du Département (budget principal ainsi que budgets annexes du Laboratoire départemental d'Analyses, du Foyer de l'Enfance et de l'Aménagement numérique), ce document devant faire l'objet d'une délibération du Conseil départemental.

Je vous présente le compte arrêté par M. le chef du Service de Gestion Comptable pour la gestion 2021 qui présente des chiffres en totale concordance avec ceux du compte administratif 2021.

Le résultat budgétaire du compte de gestion (budget principal et budgets annexes du Laboratoire, du Foyer de l'Enfance et de l'Aménagement numérique) de l'exercice 2021 est de 35 853 106,07 € (ramené à 1 448 497,42 € en tenant compte de l'affectation du résultat délibérée en 2021), résultat égal à celui du compte administratif avant prise en compte des restes à réaliser. Le résultat cumulé en fin d'exercice 2021 (exercices antérieurs et courant) est bénéficiaire de 12 104 665,37 €.

Le compte présenté par M. le chef du Service de Gestion Comptable, pour la gestion 2021, est tenu à la disposition des élus départementaux. Le rapport approuvant le compte administratif de l'exercice 2021, analyse et commente les résultats des tableaux présentés en annexe.

Le Conseil départemental :

- prend acte de la production par M. le chef du Service de Gestion Comptable du compte de sa gestion pour l'exercice 2021,
- approuve le compte de gestion de l'exercice 2021 (budget principal et budgets annexes du Laboratoire départemental d'Analyses, du Foyer de l'Enfance et de l'Aménagement numérique).

POINT FINANCIER					
	Montant global du rapport (ANNEE n)	Pour <u>MEMOIRE</u>, rappel des crédits <u>DEJA VOTES</u> (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP					
Crédit de paiement					
- Investissement :					
- Fonctionnement :					
Recette					
- Investissement :					
- Fonctionnement :					

Délibération n° CD_2022_036 du vendredi 10 juin 2022	
Votée à l'unanimité	
Président	Clément PERNOT : 

RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

(Mouvements budgétaires)

SECTION	RESULTATS CUMULES EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1)	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2021		RESULTATS EXERCICE 2021	Transfert ou intégration de résultats (opérations ordre non budgétaires)	RESULTATS CUMULES EXERCICE 2021
			DEPENSES	RECETTES			

I -BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT	-31 809 124,65	0,00	89 747 175,01	86 943 187,93	-2 803 987,08	0,00	-34 613 111,73
FONCTIONNEMENT	40 291 956,80	34 404 608,65	277 622 117,91	316 413 889,62	38 791 771,71	0,00	44 679 119,86
TOTAL	8 482 832,15	34 404 608,65	367 369 292,92	403 357 077,55	35 987 784,63	0,00	10 066 008,13

II -BUDGET ANNEXE LABORATOIRE D'ANALYSES

INVESTISSEMENT	974 852,79	0,00	663 131,85	499 791,50	-163 340,35	0,00	811 512,44
FONCTIONNEMENT	354 413,88	0,00	5 961 061,41	6 175 871,54	214 810,13	0,00	569 224,01
TOTAL	1 329 266,67	0,00	6 624 193,26	6 675 663,04	51 469,78	0,00	1 380 736,45

III -BUDGET ANNEXE FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

INVESTISSEMENT	224 983,43	0,00	23 881,70	55 583,55	31 701,85	0,00	256 685,28
FONCTIONNEMENT	437 650,03	0,00	1 486 216,33	1 449 801,81	-36 414,52	0,00	401 235,51
TOTAL	662 633,46	0,00	1 510 098,03	1 505 385,36	-4 712,67	0,00	657 920,79

IV -BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT NUMERIQUE

INVESTISSEMENT	181 435,67	0,00	11 705 902,07	9 794 585,47	-1 911 316,60	0,00	-1 729 880,93
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	625 107,09	2 354 988,02	1 729 880,93	0,00	1 729 880,93
TOTAL	181 435,67	0,00	12 331 009,16	12 149 573,49	-181 435,67	0,00	0,00

V -BUDGET CONSOLIDE

SECTION	RESULTATS CUMULES EXERCICE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1)	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2021		RESULTATS EXERCICE 2021	Transfert ou intégration de résultats (opérations ordre non budgétaires)	RESULTATS CUMULES EXERCICE 2021
			DEPENSES	RECETTES			
INVESTISSEMENT	-30 427 852,76	0,00	102 140 090,63	97 293 148,45	-4 846 942,18	0,00	-35 274 794,94
FONCTIONNEMENT	41 084 020,71	34 404 608,65	285 694 502,74	326 394 550,99	40 700 048,25	0,00	47 379 460,31
TOTAL	10 656 167,95	34 404 608,65	387 834 593,37	423 687 699,44	35 853 106,07	0,00	12 104 665,37

(1) Budget principal : Excédent de fonctionnement 2020 affecté en 2021 à l'investissement pour 34 404 608,65 € (titre émis au chap. 923/1068). LC 2027

Reste au fonctionnement un excédent de: 5 887 348,15 €

BILAN SYNTHETIQUE - BUDGET PRINCIPAL
(en milliers d'euros)

ACTIF NET	2021	2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (nettes)	145 037,77	137 232,45
Terrains	2 900,12	4 395,74
Constructions	166 247,03	174 533,96
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	1 940 402,10	1 908 052,39
Immobilisations corporelles en cours	18 655,56	32 036,56
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	12 191,66	12 191,66
Autres immobilisations corporelles	16 448,79	15 647,13
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (nettes)	2 156 845,24	2 146 857,44
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 807,91	3 915,31
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 303 690,93	2 288 005,20
Stocks	0,00	0,00
Créances	10 252,79	8 277,80
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Disponibilités	14 748,00	18 392,37
Autre actif circulant	9 300,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	34 300,79	26 670,17
Comptes de régularisations	10,65	68,37
TOTAL ACTIF	2 338 002,36	2 314 743,74

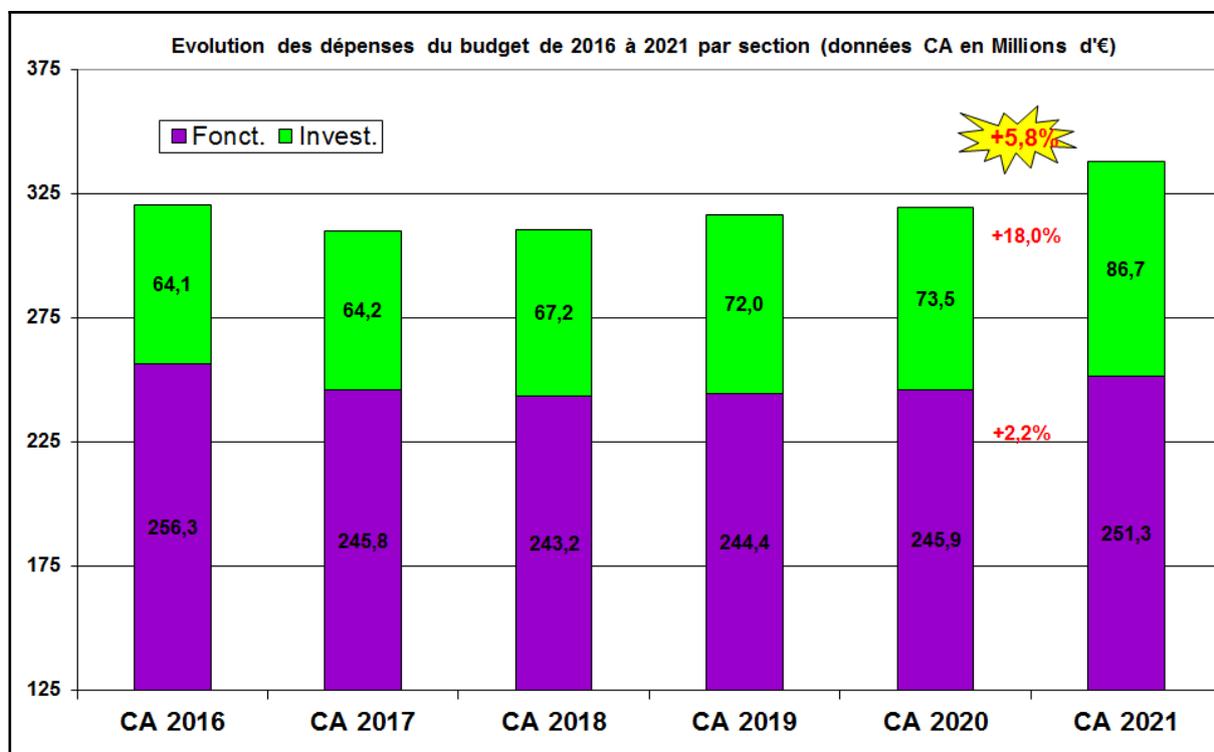
PASSIF	2021	2020
Dotations	1 191 187,45	1 189 976,39
Fonds globalisés	198 651,39	193 705,87
Réserves	729 025,42	697 233,94
Différences sur réalisations d'immobilisations	-55 384,56	-51 816,14
Report à nouveau	5 887,35	10 347,14
Résultat de l'exercice	38 791,77	29 944,82
Subventions transférables	49 847,85	46 682,58
Subventions non transférables	55 293,48	53 662,04
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	6 262,00	6 262,00
Autres fonds propres		
TOTAL FONDS PROPRES	2 219 562,14	2 175 998,65
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 461,78	6 300,00
DETTES FINANCIERES A LONG TERME	94 502,31	120 821,82
Fournisseurs	8 637,69	7 511,54
Autres dettes à court terme	8 275,13	3 760,00
TOTAL DETTES A COURT TERME	16 912,82	11 271,54
TOTAL DETTES	111 415,13	132 093,36
Comptes de régularisations	563,30	351,73
TOTAL PASSIF	2 338 002,36	2 314 743,74

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA	
Type : DM1	Réf : 4854
Service : DSF - FINANCES	
Commission : 1 - Commission Finances, Contractualisations et Affaires générales	
Rapporteur : Clément PERNOT	
DÉLIBÉRATION N° CD_2022_037 du 10/06/2022	

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Conformément à l'article 51 de la loi 82-213 du 2 mars 1982, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour approbation, le compte administratif 2021, en précisant que les différents documents comptables sont tenus à votre disposition.

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : 338 M€



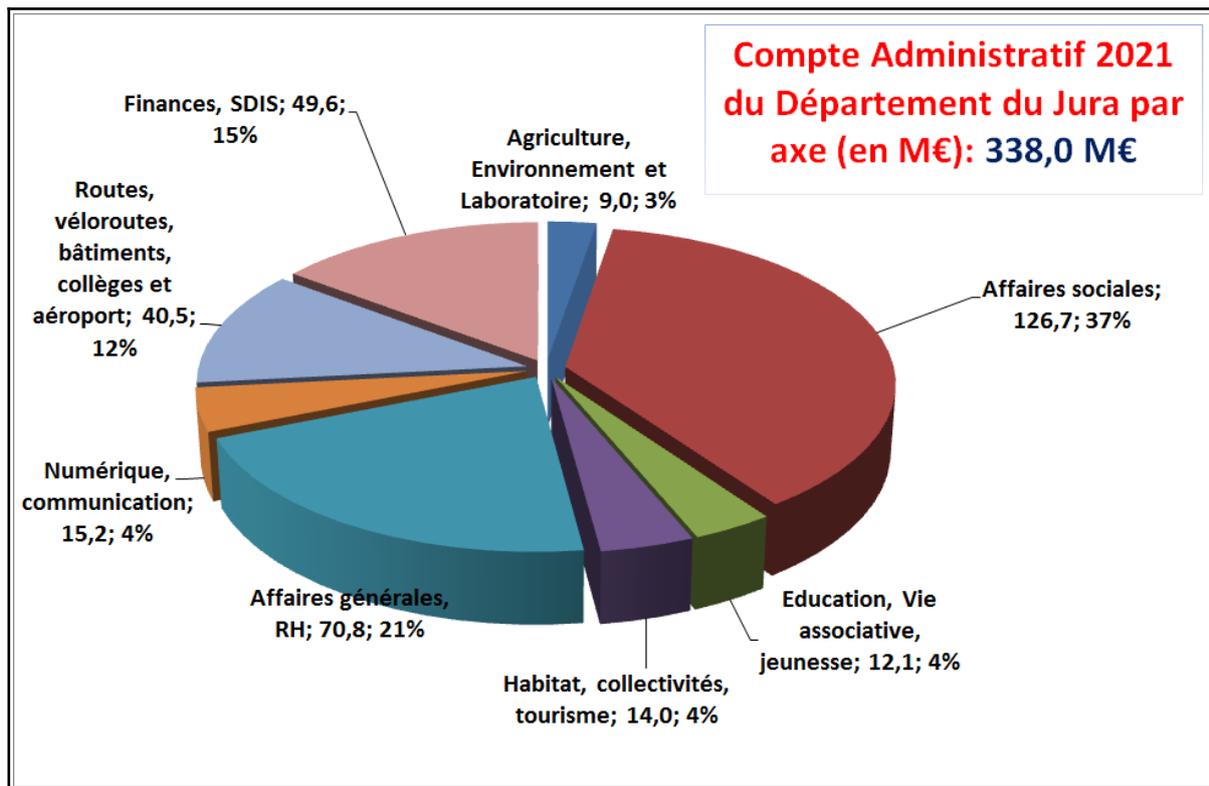
Le compte administratif 2021 est arrêté à 338 M€, montant supérieur de 5,8 % à celui du CA 2020. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des dépenses d'investissement. En 2021, la section d'investissement s'élève à 86,7 M€, en hausse de 13,2 M€ (+ 18 %) par rapport à 2020. Hors remboursement du capital de la dette, la section d'investissement évolue de 4,4 M€. Sur la section de fonctionnement, une évolution de 5,4 M€ (+ 2,2 %) est également enregistrée. La priorité donnée à l'investissement lors des derniers budgets votés est confirmée par les chiffres du CA 2021.

En investissement, l'un des postes de dépenses les plus importants avec la voirie et les collèges concerne l'aménagement numérique, qui s'élève à 12,8 M€ (budget principal et budget annexe confondus), à comparer aux 11,1 M€ réalisés en 2020.

En fonctionnement, les dépenses sociales ont enregistré une hausse mesurée de + 0,5 M€. Ces dépenses représentent à elles seules 37 % des dépenses globales du Département (126,7 M€).

En recettes, l'année 2021 constitue une année historique, avec un encaissement de 39,5 M€ de droits de mutations à titre onéreux (DMTO) contre 29,4 M€ en 2020.

Les développements qui suivent vont permettre d'analyser en détail toutes les lignes budgétaires du compte administratif 2021.



II – CONTEXTE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2021

Dans un contexte toujours marqué par la pandémie de Covid-19 et ses différentes périodes de confinement, les budgets des collectivités locales ont globalement bien résisté en 2021. Si la crise sanitaire a eu des effets sur la situation financière des Départements en 2020, les premiers éléments d'exécution de l'exercice 2021 indiquent qu'ils devraient retrouver une situation similaire à celle de 2019.

Par rapport à 2020, les Départements ont, en effet, enregistré une amélioration progressive de leur situation et ont largement investi sur leurs territoires respectifs. Ces bons résultats sont la preuve d'une grande responsabilité des acteurs locaux dans cette crise, pour accompagner leurs habitants, soutenir leur tissu économique et social, tout en préservant leurs équilibres financiers.

Le Département du Jura a adopté, dès le mois de juillet 2020, un plan de soutien en cinq axes avec effet immédiat. Ce dispositif d'intervention, coconstruit avec les 14 EPCI du Jura, a été calibré globalement à hauteur de 30 M€. S'agissant des chantiers sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, une autorisation de programme d'un montant de 15 M€ a été votée le 15 juin 2020 au titre de la dotation de solidarité des territoires. Cette autorisation a été portée, courant 2021, à 26 M€ afin de répondre aux projets des territoires et à la reprise économique associée.

III – RAPPEL DES CRÉDITS VOTÉS SUR L'EXERCICE 2021

- **En dépenses** (synthèse des inscriptions budgétaires en opérations réelles)

	BP 2021	Reports	DM1 2021	DM2 2021	Total voté	Total réalisé	%
Investissement	84,4 M€	11,7 M€	7,8 M€	-0,6 M€	103,3 M€	86,7 M€	83,9
Fonctionnement	253,2 M€	0,8 M€	3,0 M€	0,7 M€	257,7 M€	251,3 M€	97,5
Total	337,6 M€	12,5 M€	10,8 M€	0,1 M€	361,0 M€	338,0 M€	93,6

Le montant total des crédits votés sur l'ensemble de l'exercice 2021 s'élève à 361 M€, un montant supérieur à l'exercice précédent (344,8 M€). Le Budget Primitif représente toujours l'étape la plus importante de l'année avec, à lui seul, près de 94 % de l'ensemble des crédits votés de l'exercice. Par conséquent, les Décisions Modificatives, comme lors des précédents exercices, ne sont que de simples ajustements du budget annuel (10,9 M€ pour les deux DM 2021).

Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement s'élève à 97,5 %, en légère augmentation de 0,2 point par rapport à 2020 et reste à un niveau élevé, comme lors des derniers exercices. Pour l'investissement, le taux de consommation est de 83,9 %, en hausse de 4,2 points par rapport à 2020 (effet du remboursement anticipé de dette effectué en 2021). Au global, le budget de l'exercice 2021 est réalisé, fonctionnement et investissement confondus, à hauteur de 93,6 % (92,6 % en 2020).

- **Autofinancement (épargne brute)**

	BP 2021	Reports	DM1 2021	DM2 2021	Total voté exercice	Total réalisé 2021
Autofinancement	35,6 M€	-0,1 M€	1,0 M€	16,1 M€	52,6 M€	65,7 M€

L'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2021 (BP + DM) s'est élevé à 52,6 M€. A fin 2021, l'autofinancement réalisé représente 65,7 M€, alors qu'en 2020 il s'élevait à 54,4 M€. Entre les deux exercices, la hausse de l'épargne brute constatée, portée par l'évolution des DMTO, représente donc un volume de 11,3 M€. Il ressort de l'examen des chiffres du CA 2021 que le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est toujours supérieur au taux de réalisation des dépenses de fonctionnement.

- **En recettes d'emprunt**

	BP 2021	Reports	DM1 2021	DM2 2021	Total voté	Total réalisé
Emprunts prévus	17,0 M€	8,0 M€	0,0 M€	- 9,5 M€	15,5 M€	0 M€

Sur l'exercice 2021 comme sur les 3 derniers exercices, le Département n'a pas eu recours à l'emprunt. Par conséquent, le stock de dette a été ramené de 127 M€ à 100 M€. Le désendettement s'est donc élevé à 27 M€ en 2021. Cette situation résulte, principalement, d'une épargne brute à un niveau élevé qui permet d'autofinancer l'ensemble des opérations d'investissement, et d'un remboursement anticipé d'un emprunt.

IV – PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

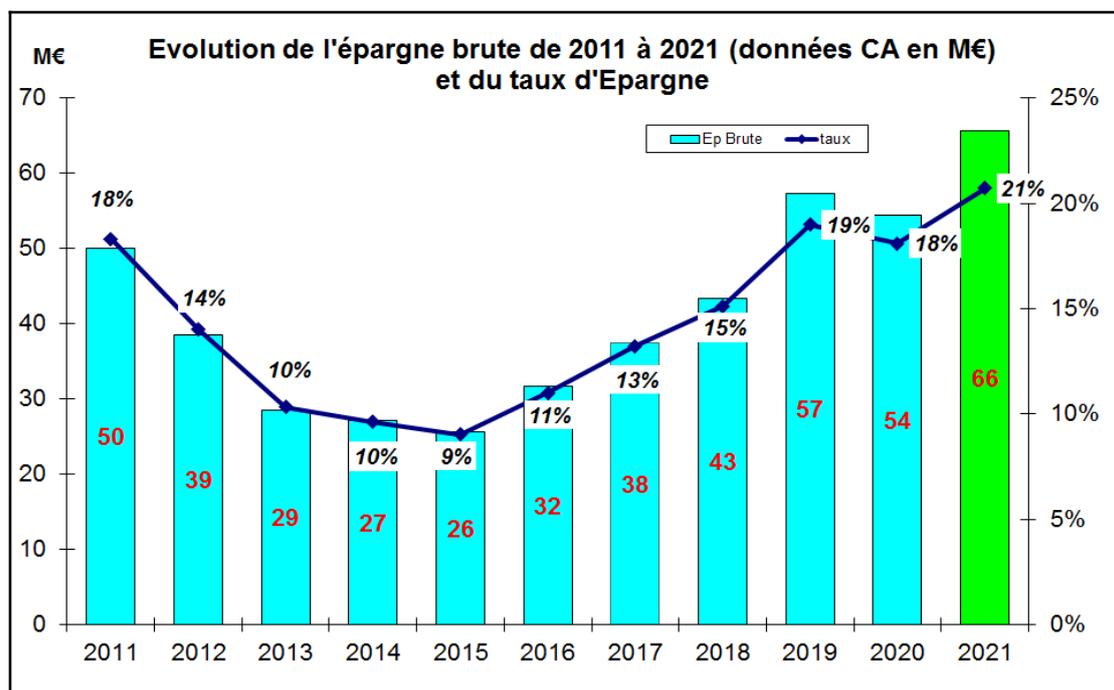
		en M€			
		DEPENSES		RECETTES	
INVEST.	26,3	Dette - Capital		Variation Fds de roulement	-1
	60,4	Investissements		Recettes définitives	22,0
				Emprunt	0,0
				EPARGNE BRUTE	65,7
FONCT.	65,7	EPARGNE BRUTE			
	249,4	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	317,0
	1,9	Frais financiers			

Après retraitements (écritures de liaison entre budgets), le CA 2021 du Département du Jura fait apparaître :

- 317,0 M€ de recettes réelles de fonctionnement,
- 251,3 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, dont 1,9 M€ de frais financiers (remboursement des intérêts),
- 65,7 M€ d'épargne brute,
- 86,7 M€ de dépenses d'investissement, incluant 60,4 M€ de dépenses d'équipement proprement dites (réalisées directement par le Département ou à travers le versement de subventions) et 26,3 M€ de remboursements d'emprunts (capital). Il convient de remarquer que l'ensemble des dépenses d'équipement 2021 a été autofinancé : pour mémoire en 2015, les dépenses d'investissement autofinancées ne s'élevaient qu'à 39 %,
- une variation du fonds de roulement de près de 1 M€.

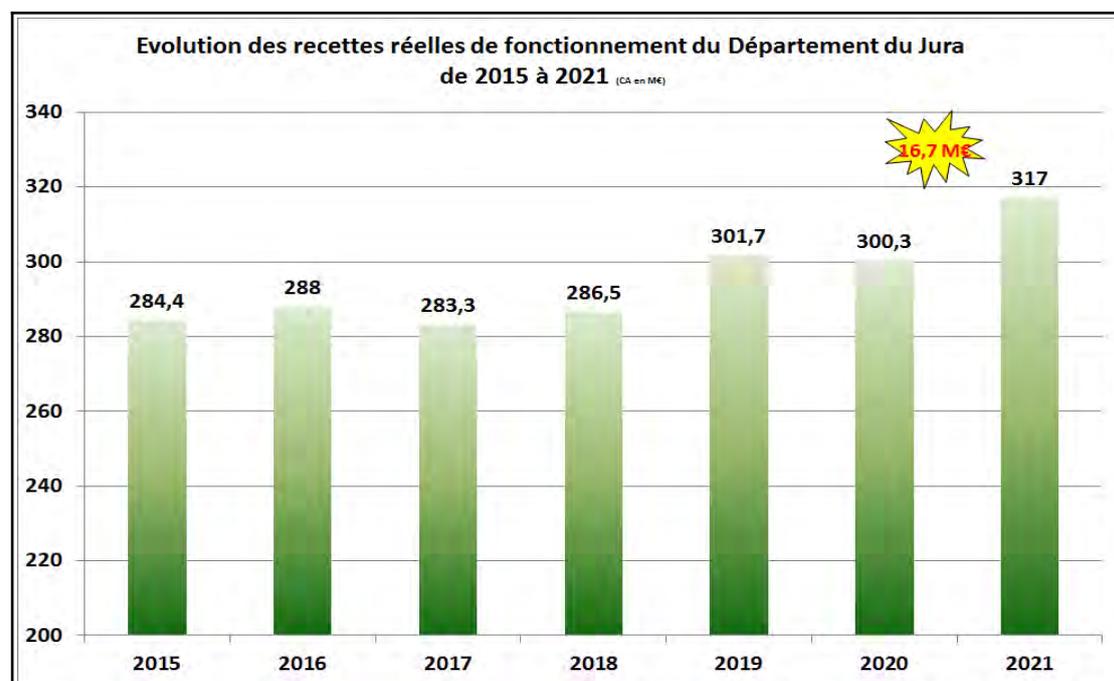
V – ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

A) Evolution de l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement)



L'épargne brute du Département du Jura, après avoir atteint un plancher de 26 M€ au CA 2015, a été portée à 66 M€ en 2021, montant le plus élevé des 10 dernières années. Cette épargne brute représente 21 % des recettes réelles de fonctionnement (contre 18 % en 2020). L'autofinancement du Département du Jura constitue le mode de financement principal de la section d'investissement.

B) Hausse importante des recettes de fonctionnement



L'année 2021 est marquée par une hausse importante des recettes de fonctionnement (+ 16,7 M€ par rapport à l'exercice 2020).

- **Fiscalité directe**

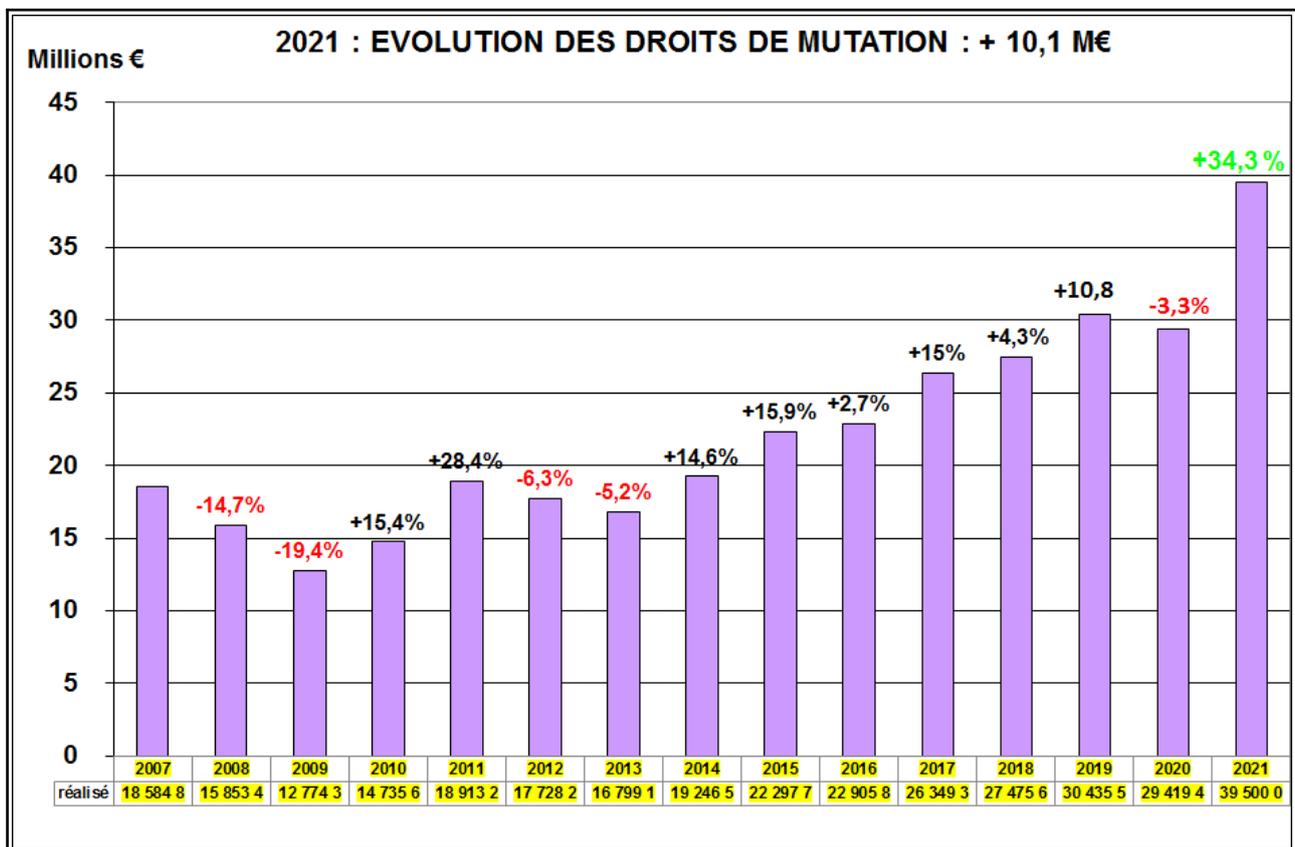
L'année 2021 a été la première année de la réforme de la fiscalité directe locale liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour les Départements, la taxe sur le foncier bâti, transférée au bloc communal, a été remplacée par une fraction de la TVA nationale. Le pouvoir de taux des Départements a quasiment été supprimé. D'un point de vue budgétaire, un basculement a été opéré entre la fiscalité directe perçue par les Départements et la fiscalité indirecte.

En 2021, le Département du Jura a encaissé 74,5 M€ en matière de TVA. Pour rappel, en 2020, il avait perçu 74,3 M€ de taxe sur le foncier bâti. En 2021, il a également encaissé un montant de 0,7 M€, correspondant à un reliquat de taxe sur le foncier bâti des années précédentes.

La Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) est apparue dynamique en 2021, avec l'encaissement d'un montant de 13,2 M€, en hausse de plus de 3 % par rapport à l'exercice 2020. Le mode de recouvrement de cette taxe (versement par les entreprises de deux acomptes en année N et d'un solde en année N+1) perturbe les analyses annuelles, en raison d'un décalage technique dans l'encaissement du produit par les collectivités. Ainsi, les effets du confinement Covid-19 de 2020 n'auront des conséquences que sur la CVAE 2022.

- **Fiscalité indirecte**

La fiscalité indirecte a fortement augmenté sur l'exercice 2021 pour 2 raisons : l'encaissement d'une fraction de la TVA nationale, comme évoqué précédemment, et l'évolution importante des Droits de Mutations à Titre Onéreux perçus par les Départements.



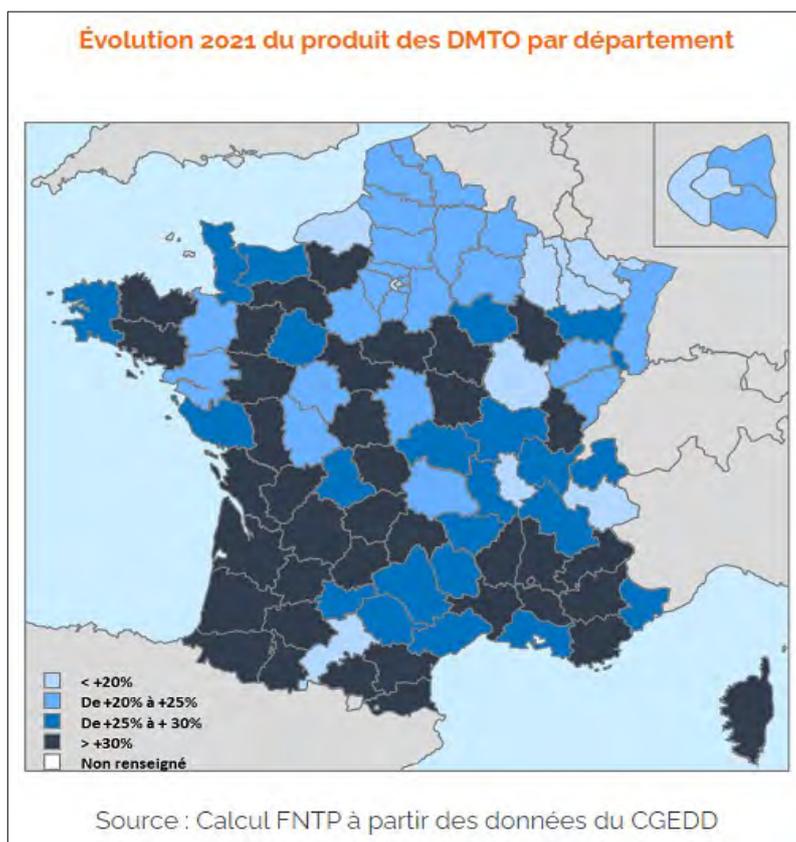
En 2021, les DMTO (Droits de mutation à titre onéreux) ont profité d'un marché immobilier très dynamique. Le nombre de transactions, notamment les ventes de logements anciens, a battu des records, encouragé par des taux d'intérêts très bas. L'indice des prix de ces logements a également atteint son plus haut niveau.

D'après une étude des notaires de Franche-Comté, le marché de l'immobilier dans le département du Jura se résume à 3 indicateurs majeurs sur 2021 :

- + 30 % d'évolution du volume des transactions,
- + 6,3 % d'évolution du prix du m² médian des appartements anciens,
- + 9,2 % d'évolution du prix de m² des maisons anciennes.

Pour ce qui concerne le budget départemental, le produit des DMTO s'élève à 39,5 M€, soit une hausse de 34,3 % (+ 10,1 M€), qui constitue l'événement majeur du compte administratif 2021.

Cette forte hausse est généralisée à l'ensemble du territoire national. Des nuances sur l'ampleur de la progression existent cependant, comme le montre la carte ci-contre.



Pour 2022, l'évolution des droits de mutation demeure incertaine, compte tenu de leur nature volatile. Même si son évolution risque d'être plus modérée, le produit des DMTO devrait se maintenir à un niveau élevé. Des facteurs sont toutefois à surveiller comme l'évolution des taux d'intérêt et les conditions d'emprunt. Les données des premiers mois ne permettent pas de tirer des enseignements définitifs.

La TSCA (taxe sur les conventions d'assurances) est une taxe toujours dynamique en 2021 car en augmentation de 2,8 M€ (+ 4,7 %) entre 2021 et 2020. La fraction de TSCA, transférée aux Départements pour compenser le transfert de compétences de la fin des années 2000 et la suppression de la taxe professionnelle, constitue dorénavant le second poste de fiscalité indirecte du Département avec un montant perçu de 50,4 M€.

- **Dotations de fonctionnement**

Sur 2021, la DGF (Dotation globale de fonctionnement) est en légère baisse (- 0,7 M€) du fait de la centralisation de la compétence sanitaire liée à la tuberculose et s'élève à 41,2 M€.

Le fonds de financement de l'APA, en revanche, présente une hausse de 0,8 M€ sur l'exercice 2021.

Les crédits versés au titre du FSE restent à un niveau modeste en 2021, avec un montant encaissé de 0,3 M€ (contre 0,9 M€ en 2020). L'année 2022 de fin de programmation sera une année prolifique en la matière.

Toutes dotations de fonctionnement confondues, le Département du Jura a perçu un montant de 74,2 M€ en 2021, en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2020.

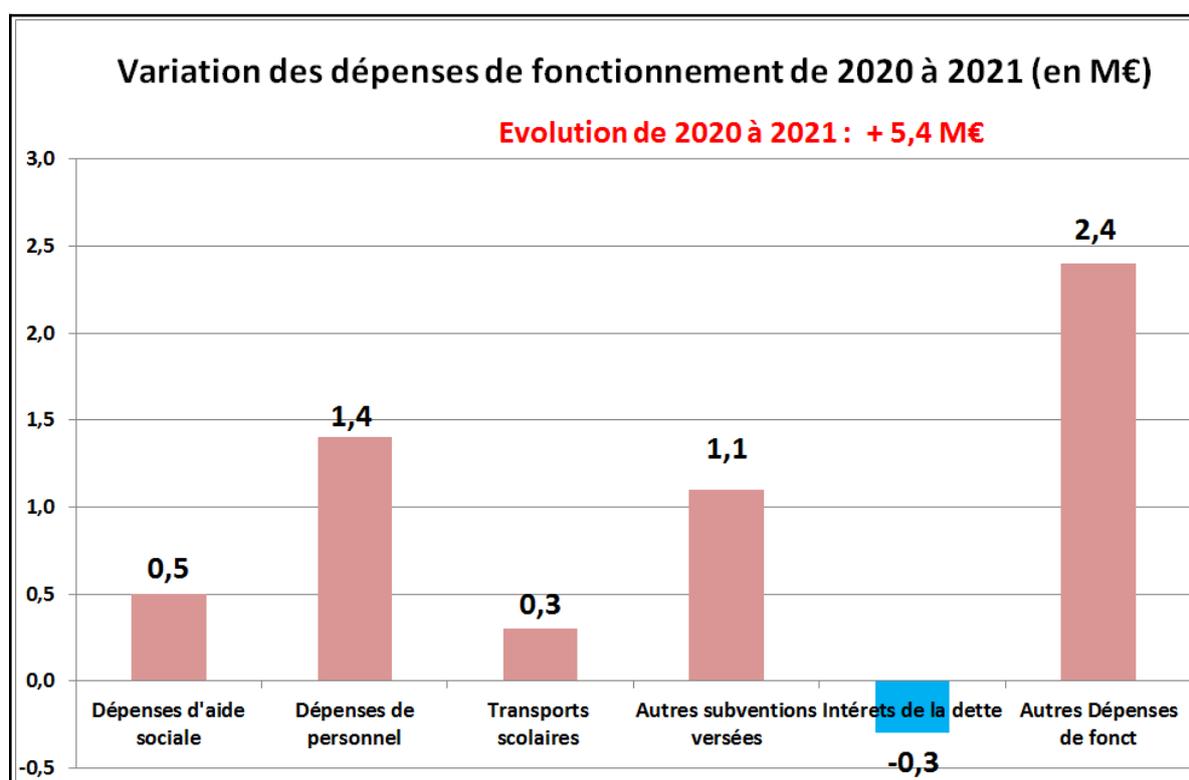
- **Autres recettes**

Les recettes du LDA continuent à croître et leur produit augmente de 250 000 € (+ 4 %) en 2021. Le budget annexe de ce service, présenté ci-dessous au chapitre VII, détaillera l'ensemble des leurs écritures.

Le recouvrement des recettes sociales permet d'encaisser une somme de 10,7 M€, identique au montant du compte administratif 2020.

Enfin, les recettes du réseau très haut débit génèrent des ressources ou redevances en évolution (3,3 M€) sur l'exercice 2021. La montée en régime du projet et des différentes prises mises à disposition explique l'évolution de ces ressources. Ces prises ont été livrées, pour exploitation, à la SPL Bourgogne Franche-Comté Numérique. Le budget annexe de ce service, présenté au chapitre IX, détaillera l'ensemble des écritures.

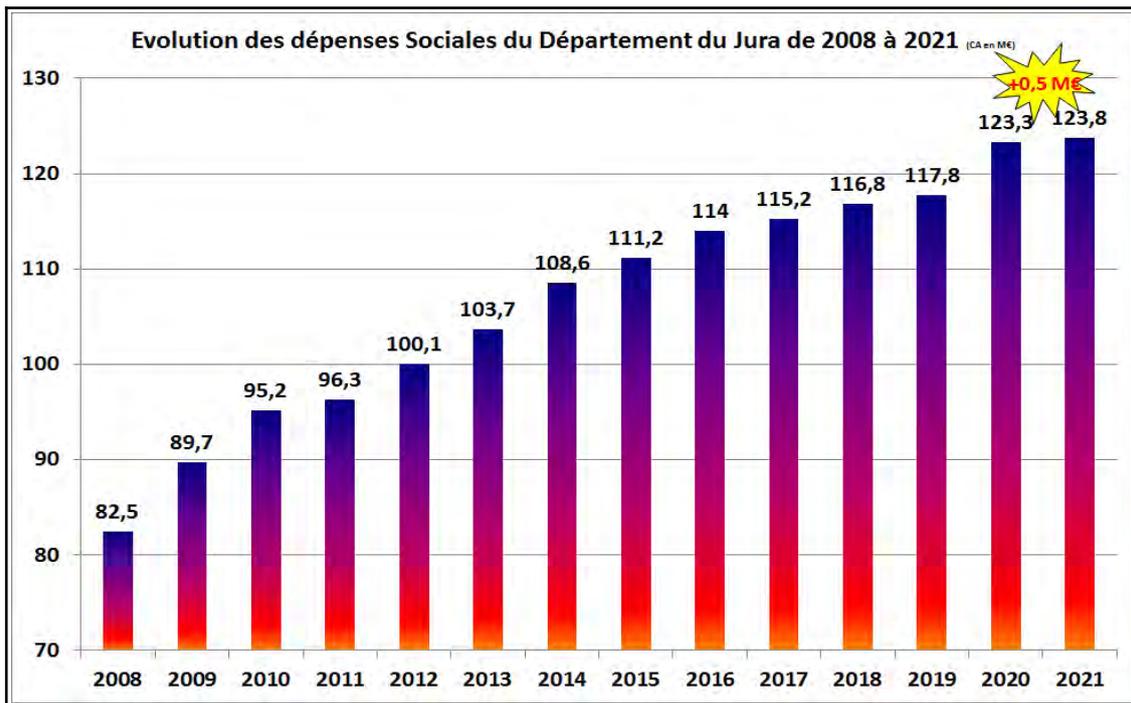
C) Evolution sensible de l'ensemble des dépenses de fonctionnement : + 5,4 M€



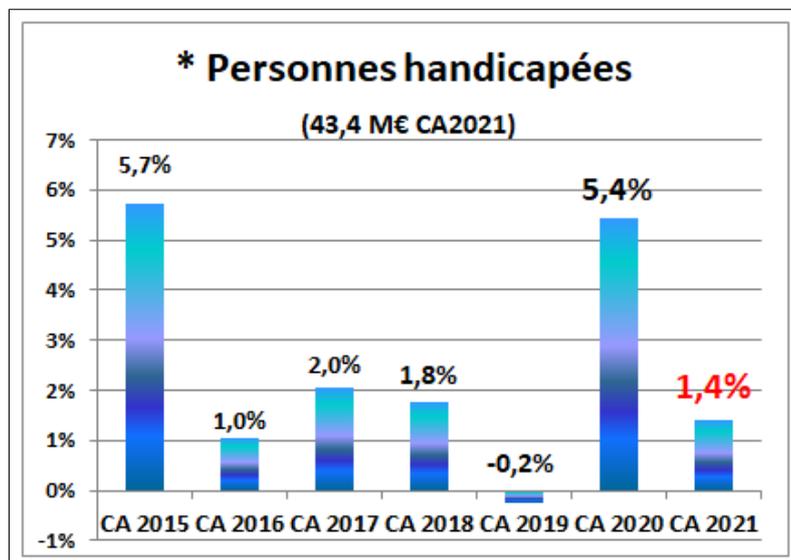
Les dépenses de fonctionnement ont connu, sur l'exercice 2021, une évolution sensible de 5,4 M€. Contrairement à 2020, le Covid-19 n'a pas eu d'effets majeurs sur les dépenses sociales (et sur le RSA notamment) où il est constaté une stagnation des bénéficiaires en 2021.

Les autres postes de fonctionnement résumés dans le graphique ci-dessus ont, en revanche, subi des évolutions certaines qui seront détaillées dans les paragraphes suivants.

- **Evolution des dépenses d'action sociale**

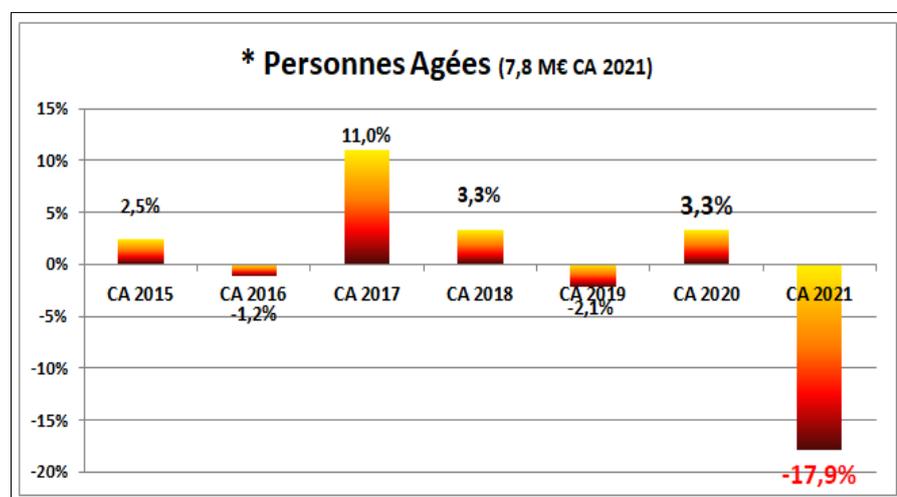
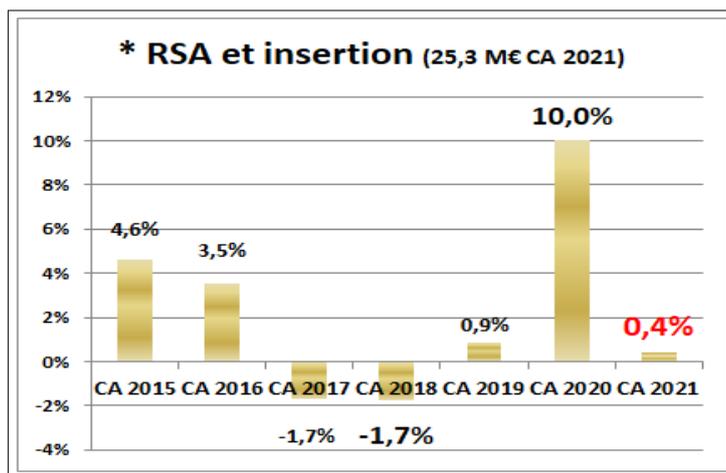


La quasi stagnation des dépenses sociales en 2021 (+ 0,5 M€) contraste avec la forte hausse des dépenses constatée sur ce secteur en 2020 (+ 5,5 M€). Les dépenses sociales représentent, dans le Département du Jura, le premier budget de fonctionnement avec un montant de 123,8 M€, ce qui correspond à **37 %** des dépenses totales du Département et **49 %** des seules dépenses de fonctionnement.



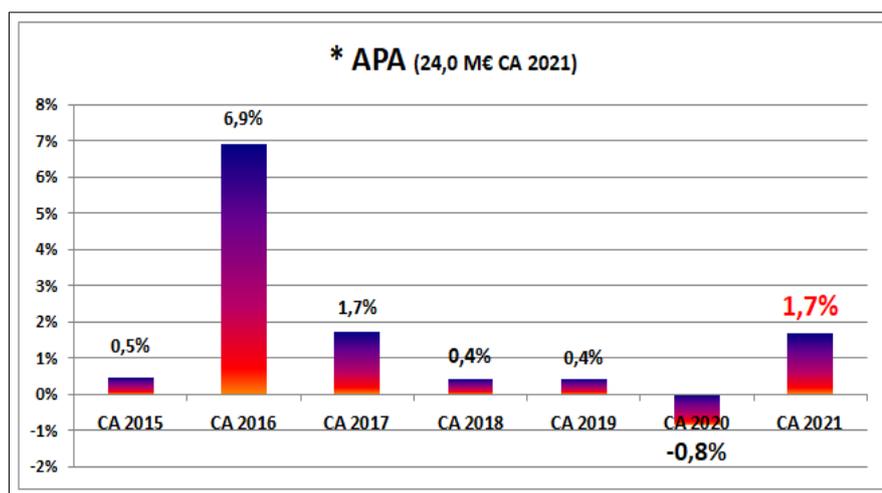
Le poste « personnes handicapées » est le plus important s'agissant du secteur social (43,4 M€). Ce poste connaît toujours une évolution certaine en 2021 (+ 1,4 %).

Les dépenses d’insertion et du RSA (25,3 M€ en 2021), comme évoqué précédemment, ont connu une stagnation en 2021 après une évolution très importante en 2020 (+10 % / 2019). La reprise de l’activité post pandémie Covid-19 explique ce constat partagé par l’ensemble des Départements. Ce secteur de l’insertion constitue désormais le 2^{ème} poste de dépenses du secteur social alors qu’il demeure le 1^{er} poste de dépenses sociales dans la majorité des Départements.



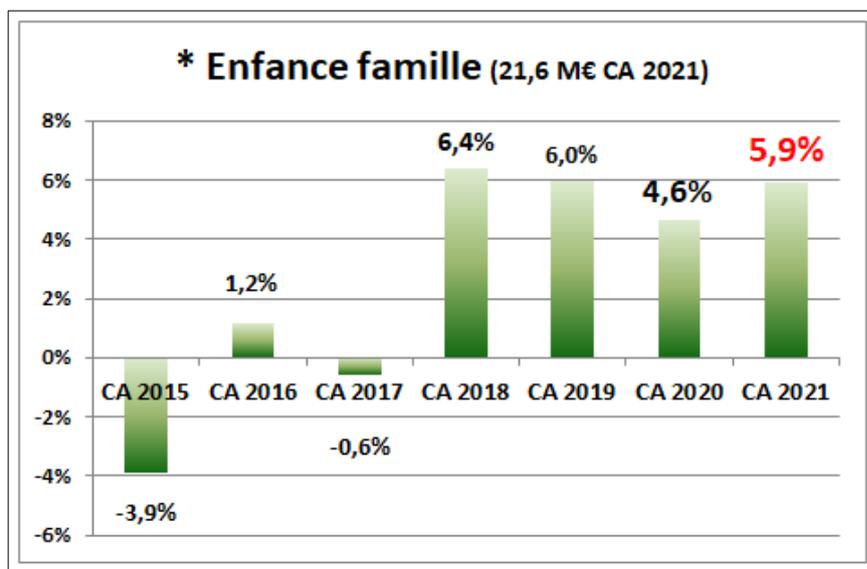
Pour le secteur des personnes âgées, l’année 2021 a enregistré une baisse importante de 17,9 %, après une hausse de 3,3 % en 2020. Au total, la Collectivité a mandaté un montant de 7,8 M€ à ce titre en 2021. Ce secteur correspond principalement au paiement des frais d’hébergement des personnes âgées accordé dans le cadre de l’aide sociale. L’évolution de ce secteur dénote ainsi un nombre d’allocataires à l’aide sociale en diminution.

En ce qui concerne les crédits consacrés à l’APA, une hausse de 2 % est constatée en 2021. Le montant mandaté au titre de l’APA s’élève à 24 M€ en 2021, contre 23,6 M€ en 2020. La mise en place de l’avenant 43 (dès le 1^{er} octobre 2021) revalorisant la rémunération des personnels des services d’aides à domicile explique pour partie ce constat.



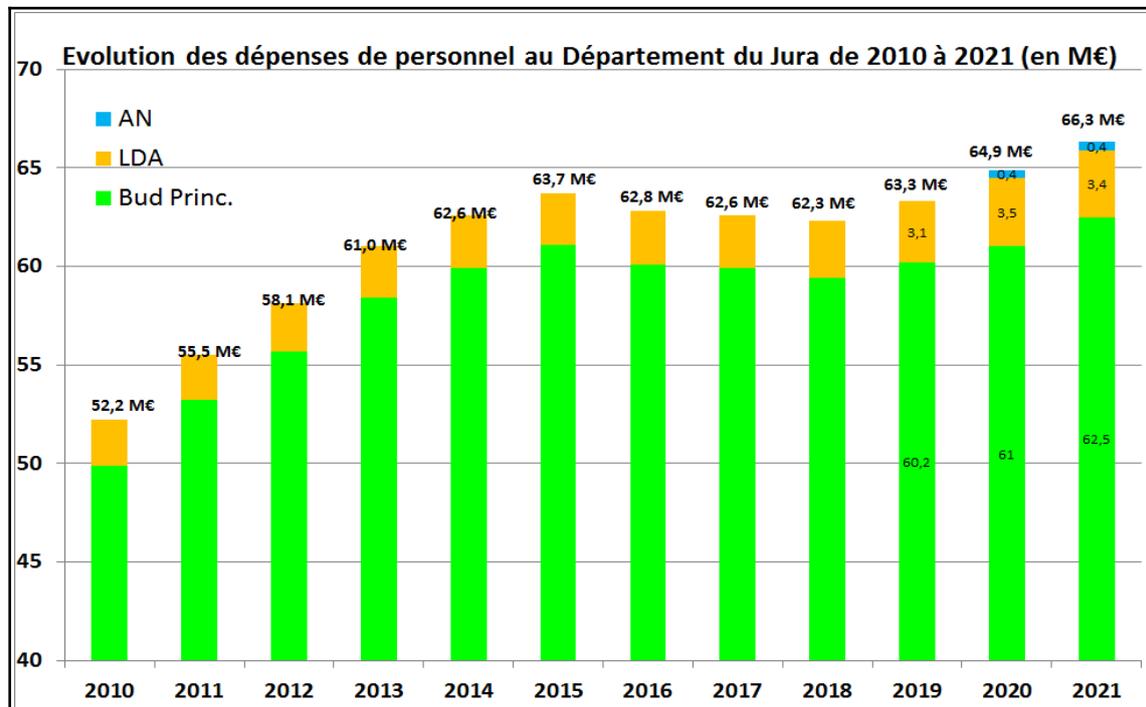
Ces deux secteurs relatifs aux personnes âgées connaissent une évolution significative atypique par rapport aux exercices précédents. La crise sanitaire a eu des impacts dans les pratiques des hébergés et sur l’actualité législative du secteur.

Les crédits mandatés en 2021 sur le poste enfance famille (21,6 M€) affichent, comme en 2020, une hausse importante (+ 5,9 %), qui résulte notamment du nombre croissant des situations de prises en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. Ce secteur affiche une évolution dynamique des dépenses ces quatre dernières années, comme indiqué dans le graphique.



- **Dépenses de personnel**

Ce poste de dépenses, très stable sur le mandat précédent, a connu une légère augmentation en 2020 et 2021. Cette évolution en 2020 s'expliquait principalement par le renforcement de deux services qui ont vu leur activité se développer : le service aménagement numérique, avec la montée en puissance du projet de maillage départemental avec la fibre optique, et le LDA, dont l'activité lait en élevage s'est développée de manière très importante. Sur 2021, outre l'augmentation mécanique du GVT (glissement vieillesse technicité), des mesures de revalorisation de la rémunération des assistances familiales ont été prises par la Collectivité (prime d'ancienneté, indemnité d'entretien) afin de prendre en compte les spécificités de ce métier essentiel.



- **Subventions de fonctionnement**

Les crédits relatifs à cette catégorie de dépense sont en hausse de 1,1 M€ en 2021 (+ 5,0 %). Cette évolution concerne principalement les crédits affectés au SDIS (+ 0,2 M€), aux entreprises d'insertion dans le cadre de la gestion de l'enveloppe globale FSE (Fonds social européen, + 0,2 M€) et aux structures dans le domaine culturel et sportif (+ 0,2 M€). D'une manière générale, la politique de soutien au monde associatif est une politique forte de la Collectivité qui s'est exercée particulièrement en 2021, une année de reprise progressive en parallèle des périodes de confinement liées au Covid-19. Ce soutien s'est également manifesté en 2021 auprès des principaux satellites de la Collectivité départementale.

- **Intérêts de la dette**

Comme en 2020, les taux d'intérêt sont restés à des niveaux extrêmement bas lors de l'exercice 2021. La Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu sa politique de taux bas en utilisant les différents leviers mis à sa disposition. Sur 2022 par contre, il est déjà annoncé une remontée des taux de la BCE sur le second semestre afin de limiter les effets de l'inflation constatés au 1^{er} trimestre 2022. Cette remontée des taux a déjà été anticipée par le monde bancaire.

Pour le Département du Jura, les crédits alloués à la charge financière de la dette en 2021 sont en baisse de près de 14 % par rapport à 2020 (- 0,3 M€). Pour rappel, le montant des intérêts de la dette a atteint un maximum de 4,5 M€ en 2014, contre 1,9 M€ en 2021.

Outre le contexte de taux très favorable, une gestion active de la dette (renégociations, remboursement anticipé), associée à une réduction très importante de l'encours de la dette départementale ces dernières années, a permis d'atteindre ce résultat.

- **Dépenses de transport scolaire**

Depuis le transfert des transports scolaires à la date du 1^{er} septembre 2017, le Département n'assure que le seul transport des élèves handicapés. Néanmoins, le Département doit verser à la Région Bourgogne Franche-Comté, par convention au titre de la compensation du transfert, une somme annuelle de 10,3 M€. Cette somme, qui résulte des travaux de la CLERCT, est figée dans le temps et ne pourra plus être renégociée.

Sur l'exercice 2021, les crédits mandatés au titre du transport des élèves handicapés s'élèvent à 1,7 M€, contre 1,4 M€ en 2020 et 2,1 M€ en 2019. L'année 2020 a été une année atypique avec l'arrêt des transports scolaires pendant la période de confinement. Le retour à une situation quasi normale en 2021 se traduit par une augmentation de 0,3 M€ de ce poste de dépenses.

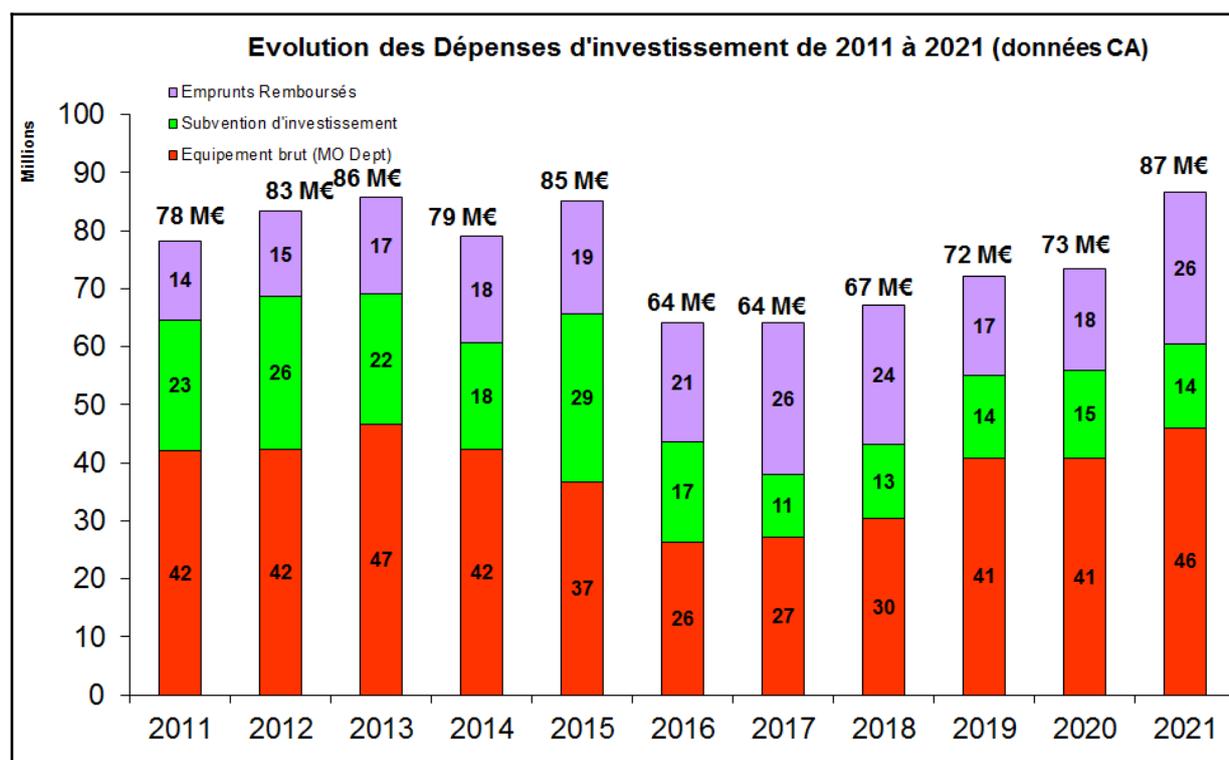
- **Dépenses de fonctionnement courant**

Après une année 2020 impactée par la pandémie et le confinement du mois de mars, les dépenses de fonctionnement courant ont enregistré une hausse de leur volume de 2,4 M€. Parmi ces dépenses de fonctionnement, deux postes sont en augmentation : la viabilité hivernale (l'hiver 2020/2021 ayant été particulièrement neigeux) et les moyens généraux (assurances) de l'institution regroupant entre autres la gestion de tous les fluides de la Collectivité.

En conclusion, l'ensemble des dépenses de fonctionnement augmente de 5,4 M€ en 2021 (+ 2,2 %) et s'élève à 251,3 M€, au lieu de 245,9 M€ en 2020 (tous budgets confondus). Cette légère hausse des dépenses de fonctionnement, ainsi que l'augmentation conséquente des recettes de fonctionnement (+ 16,7 M€) expliquent la forte hausse (+ 11,3 M€) enregistrée en 2021 de l'autofinancement qui passe de 54,4 M€ en 2020 à 65,7 M€ en 2021.

Comme indiqué précédemment, cet autofinancement a permis le financement de l'ensemble des dépenses d'investissement de la Collectivité et permettra à celle-ci de résister aux effets directs ou indirects du conflit en Ukraine.

D) Hausse des dépenses d'investissement



Comme sur les 3 exercices précédents, les dépenses d'investissement augmentent en 2021 de manière conséquente (+ 14 M€) et s'élèvent à 87 M€. Hors remboursement de dette, l'exercice 2021 en investissement est supérieur de près de 5 M€ à l'exercice 2020. Les crédits consacrés aux dépenses d'équipement brut, où le Département est maître d'ouvrage, connaissent une évolution notable portée entre autres, par l'avancée de l'aménagement numérique du territoire, les travaux dans les collèges (collège Bastié notamment), la voirie, ainsi que les opérations de soutien prévues au plan de relance départemental.

- **Dépenses sous maîtrise d'ouvrage départementale**

En ce qui concerne la voirie, les crédits consommés en 2021 augmentent de 2 M€ et s'élèvent à 18,6 M€. Outre les travaux habituels réalisés sur les réseaux et ouvrages d'art départementaux, plusieurs opérations ont été menées sur l'exercice. Les plus importantes concernent le giratoire d'Authume (0,7 M€ en 2021), le giratoire des Bouleaux (0,6 M€), les chantiers de véloroutes et voies vertes (0,9 M€ en 2021), ainsi qu'un programme toujours soutenu de renforcement de chaussées suite aux dégâts hivernaux (8,9 M€).

Le montant des crédits réalisés aux bâtiments s'élève à 3,7 M€ en 2021, en légère baisse par rapport à 2020. Parmi les différentes opérations, il convient de relever les projets sur la base de Bellecin (hébergement bâtiment B pour 1,6 M€) et sur différents centres d'exploitation. Depuis plusieurs années, la mise en accessibilité des bâtiments administratifs mobilise toujours un volume de crédits important (1,1 M€ en 2021).

En matière de collèges, les travaux du collège P.H Cazeaux à Morez (1,7 M€) concentrent une partie importante des crédits inscrits sur cette ligne. La dépense collèges globale en 2021 s'est élevée à 6,3 M€, nettement supérieure à celle de 2020 (4,3 M€) et de 2019 (2,2 M€). Cette montée en régime régulière s'explique également par l'avancement des travaux opérés en 2021 sur les collèges de Saint-Amour (0,6 M€), Moirans-en-Montagne (0,3 M€), ou encore la restructuration de l'établissement Maryse Bastié à Dole (1,2 M€). Cette dernière opération importante a fait l'objet d'une autorisation de programme d'un volume de 15 M€.

Le montant des crédits mandatés au titre de l'aménagement numérique s'élève en 2021 à 12,8 M€.

Montants Compte Administratif (inv.)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'aménagement numérique	1,9 M€	2,4 M€	8,8 M€	14 M€	11,2 M€	12,8 M€

Les derniers paiements concernant les opérations de montée en débit, qui figurent dans le budget principal, ont mobilisé 1,1 M€ en 2021. Ce programme de montée en débit est achevé à fin 2021. Il est rappelé qu'une autorisation de programme globale de 76 M€ est actuellement ouverte au titre de l'aménagement numérique dans les comptes du Département. Le budget annexe Aménagement numérique, détaillé plus loin, regroupe l'ensemble des opérations FttH.

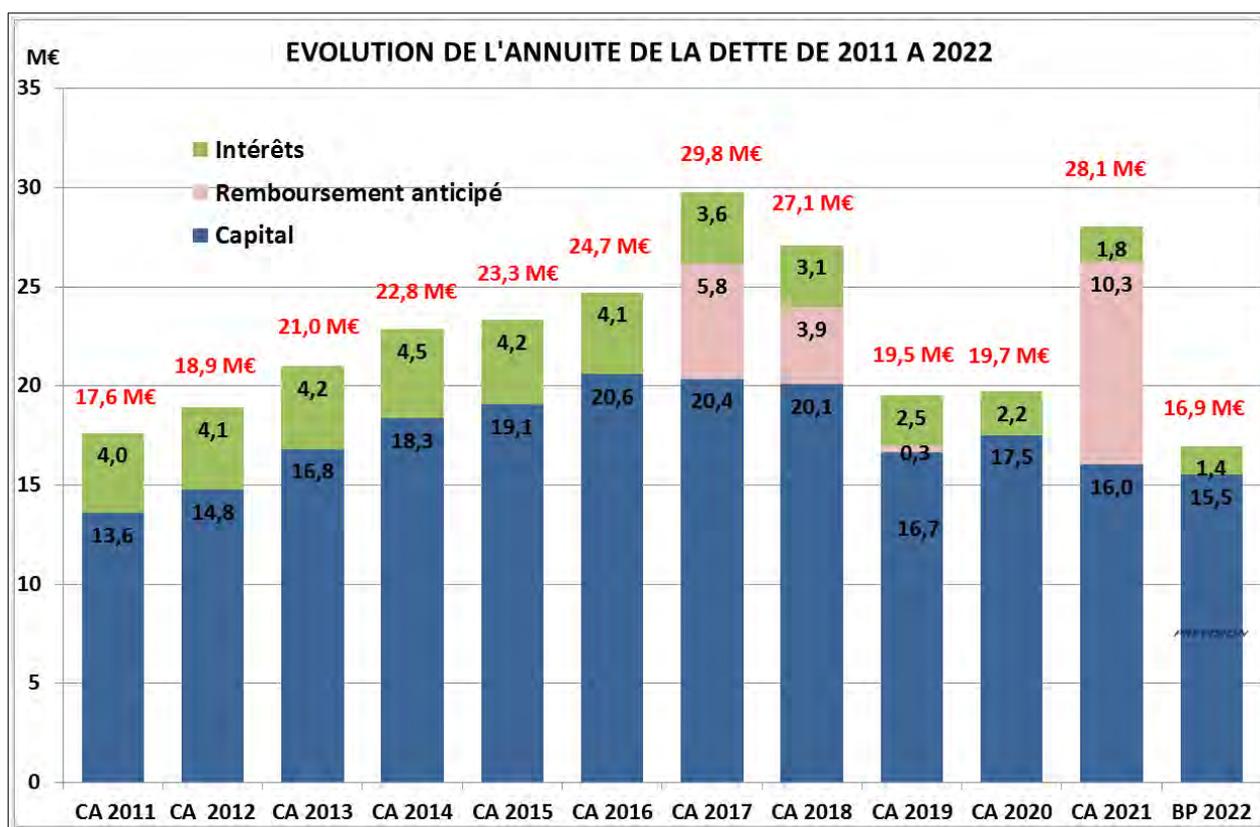
- **Subventions d'équipement versées aux tiers**

Dans ce domaine, un plan de soutien aux forces vives du Département a été voté par la Collectivité en 2020. L'Autorisation de Programme DST a été portée à 26 M€ à fin 2021. Dans ce cadre, l'aide aux collectivités a mobilisé 8 M€ de crédits en 2021. Le règlement départemental qui s'applique à cette aide a été adapté pour permettre au plus grand nombre de porteurs de projets de pouvoir déposer leurs dossiers. A fin 2021, plus de 22 M€ ont déjà été attribués sur ce dispositif. En matière d'aide à la pierre, le montant des crédits réalisés s'élève à 3,8 M€, contre 5,8 M€ en 2020 et 4,8 M€ en 2019. Il convient de rappeler que ce dispositif est financé par des crédits d'État qui figurent en recettes dans le budget départemental.

- **Remboursement du capital de la dette**

Les crédits liés au remboursement du capital s'élèvent à 26,3 M€ en 2021. Lors de l'exercice 2021, un remboursement anticipé de capital a été effectué pour un montant de 10,3 M€. Cette dernière opération explique l'évolution importante de ce poste. Hormis cette opération particulière, ce poste de dépense diminue régulièrement depuis plusieurs années et suit la courbe de désendettement du Département.

Au cours des derniers exercices, l'examen approfondi du stock, avec l'appui technique d'un conseil en gestion de dette, a permis à la Collectivité d'optimiser ses contrats de dette.

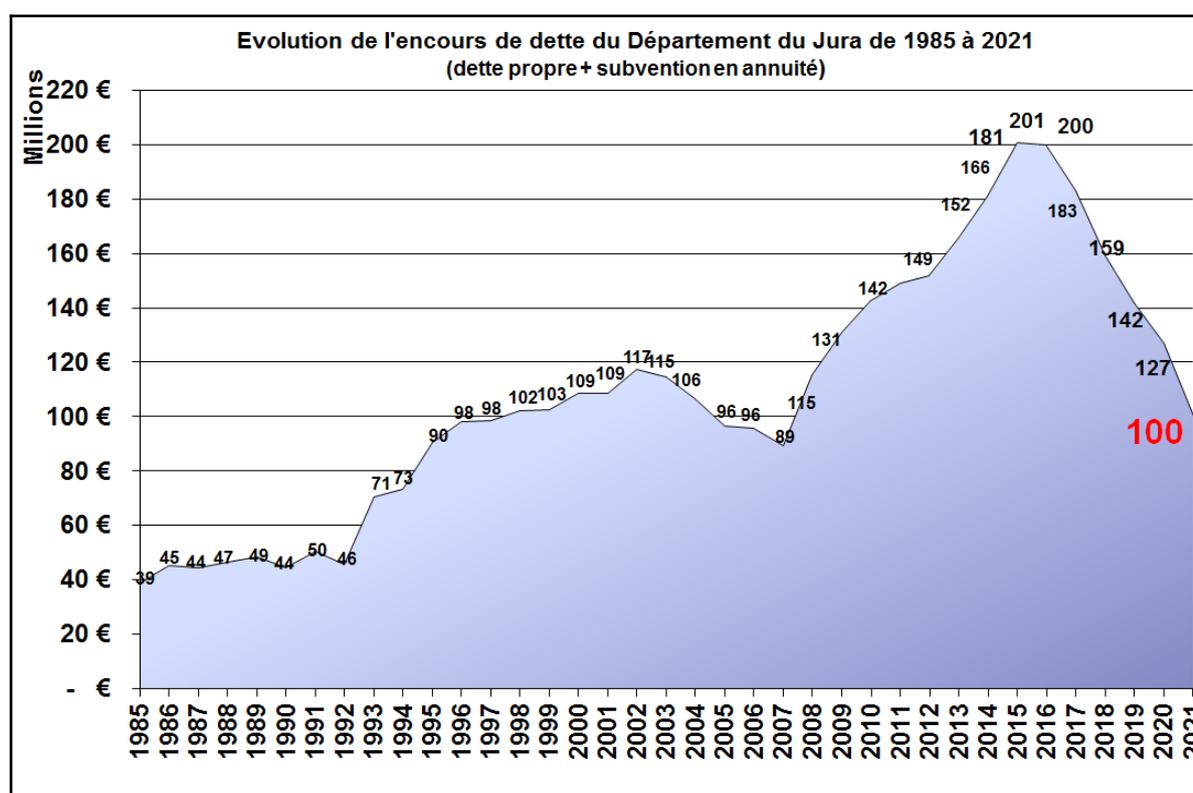


E) Financement des dépenses d'investissement

Le financement de la section d'investissement en 2021 se présente comme suit :

	2020	2021
Autofinancement	54 M€	66 M€
Autres recettes d'investissement	24 M€	22 M€
Emprunt	0 M€	0 M€
Variation du fonds de roulement	- 5 M€	- 1 M€
Total section d'investissement	72 M€	87 M€

Du graphique ci-dessous concernant l'encours de dette du Jura, ressort qu'à fin 2021, le stock de dette s'élève à 100 M€, soit une baisse significative de 27 M€. En effet, en 2021, la Collectivité, comme indiqué précédemment, n'a pas eu recours à l'emprunt alors qu'elle a déstocké à hauteur de 27 M€. Pour la 6^{ème} année consécutive, l'encours de dette du Département diminue et a été réduit de moitié depuis 2015.



Concernant l'emprunt des collectivités territoriales en 2021, selon une étude de la société Finance active, le taux moyen des nouveaux financements a stoppé sa dégrise après 6 années consécutives de baisse et passe à 0,62 % après le point bas historique de 0,56 % l'an dernier. Pour les Départements emprunteurs, le taux moyen offert par les banques s'est élevé à 0,56 % pour les contrats d'une durée moyenne de 18,9 ans.

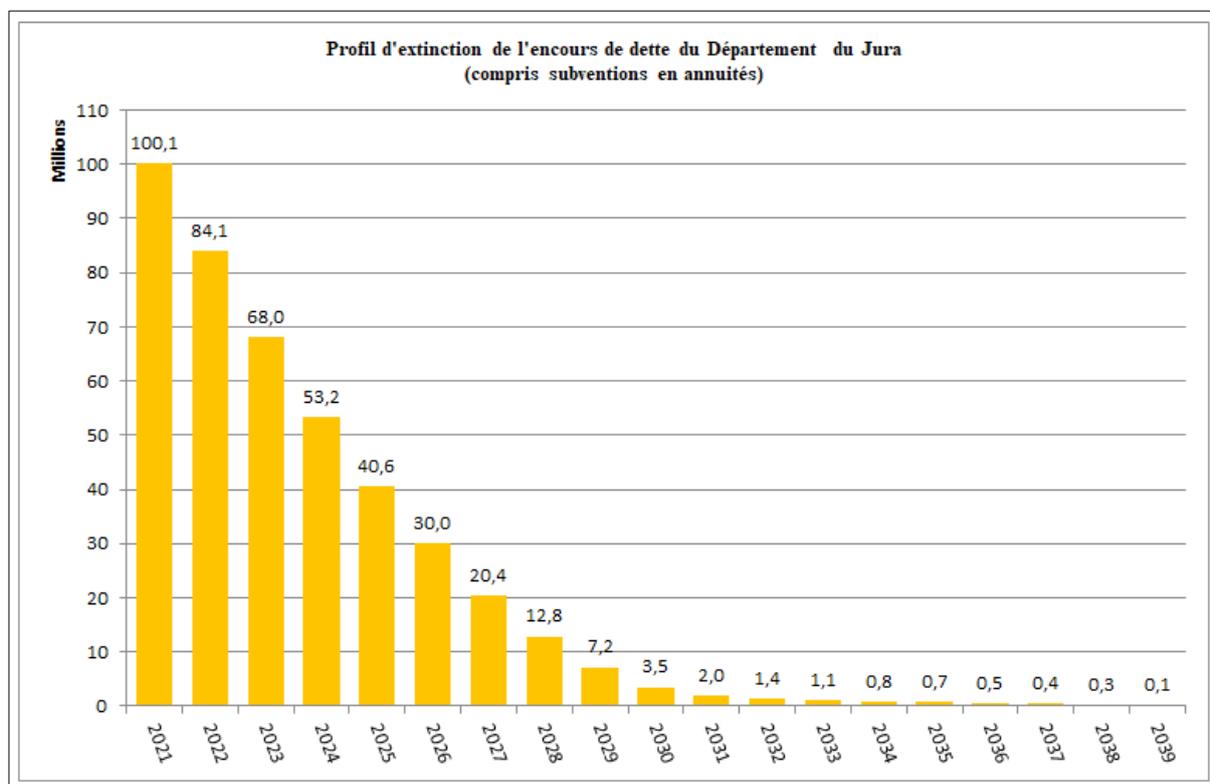
Ce recours à l'emprunt accroît la dette publique locale de 2,8 % mais de façon moindre que la dette publique totale (+7 %). Ainsi, la part des administrations publiques locales à la dette globale, reste toujours modeste à 8,3 %, dont une partie alimente les dépôts au trésor en forte hausse dans les grandes collectivités notamment.

83 % du recours à l'emprunt 2021 s'effectue à taux fixe contre 89 % en 2020. Une progression du marché obligataire est également constatée en 2021, comme en 2020, pour les collectivités d'une certaine taille ayant l'ingénierie financière pour effectuer ce type d'opération.

Avec le contexte international actuel et les tensions inflationnistes, les taux d'intérêt sont repartis à la hausse au début de l'année 2022. Toutefois, les conditions d'emprunt restent largement abordables pour les collectivités.

F) Profil d'extinction de la dette

Au 31 décembre 2021, l'état de dette du Département comporte 28 contrats de prêts. Une grande majorité (82 %) sont des contrats amortissables sur 15 ans. Il n'y a aucun emprunt avec amortissement *in fine* dans le stock. Le projet aménagement numérique n'a pas mobilisé de contrat de dette spécifique depuis son lancement. Il découle de ces observations un profil d'extinction de dette linéaire à horizon 2040. Extinction en 2032 pour la dette propre et 2039 pour les subventions en annuités.

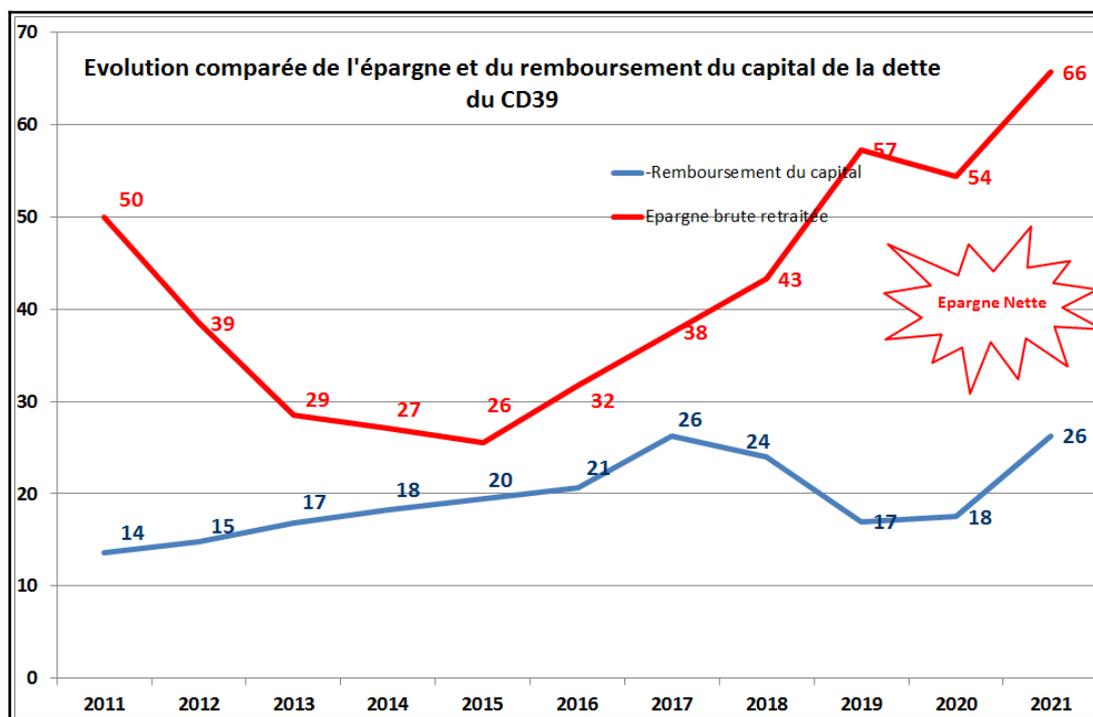


G) Épargne nette

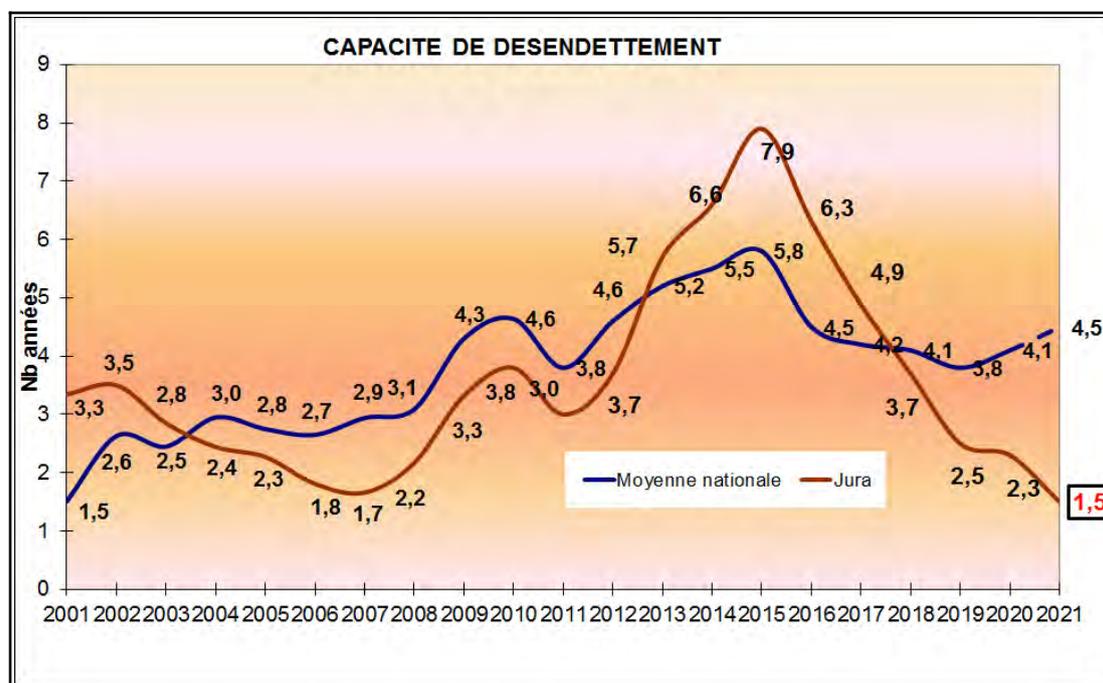
L'épargne nette du Département évolue de la façon suivante depuis 2016 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Épargne de gestion	38 M€	44 M€	47 M€	63 M€	57 M€	70 M€
- Intérêts	4 M€	4 M€	3 M€	3 M€	2 M€	2 M€
Épargne brute	34 M€	40 M€	44 M€	60 M€	55 M€	68 M€
- Opérations exceptionnelles	2 M€	2 M€	1 M€	3 M€	1 M€	2 M€
Épargne brute retraitée	32 M€	38 M€	43 M€	57 M€	54 M€	66 M€
- Remboursement du capital	21 M€	26 M€	24 M€	17 M€	17 M€	26 M€
Épargne nette	11 M€	12 M€	19 M€	40 M€	37 M€	40 M€

Comme expliqué précédemment dans ce rapport, l'épargne brute enregistre une hausse liée principalement à l'augmentation des recettes de fonctionnement (+ 16,7 M€). L'épargne nette, en parallèle, suit la même évolution que l'épargne brute et augmente de 3 M€ malgré un remboursement de la dette en capital conséquent en 2021.



H) Une capacité de désendettement qui continue de s'améliorer



Pour la 6^{ème} année consécutive, une baisse de la capacité de désendettement est enregistrée en 2021. En effet, après avoir atteint le 1^{er} seuil d'alerte de 8 années en 2015, la capacité de désendettement s'élève désormais, à fin 2021, à 1,5 années et se situe en dessous de la moyenne nationale des Départements.

VI – PRÉSENTATION DE LA DETTE GARANTIE DU DÉPARTEMENT AU 31 décembre 2021

L'encours garanti s'élève au 31 décembre 2021 à 83,94 M€, soit une augmentation de 1,9 % par rapport au CA 2020.

Il se répartit de la manière suivante :

- 90,11 % concernent le logement social (organismes HLM et autres bénéficiaires),
- 0,42 % concernent les emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics (hors logements sociaux),
- 9,47 % concernent les emprunts contractés par des personnes de droit privé (hors logements sociaux).

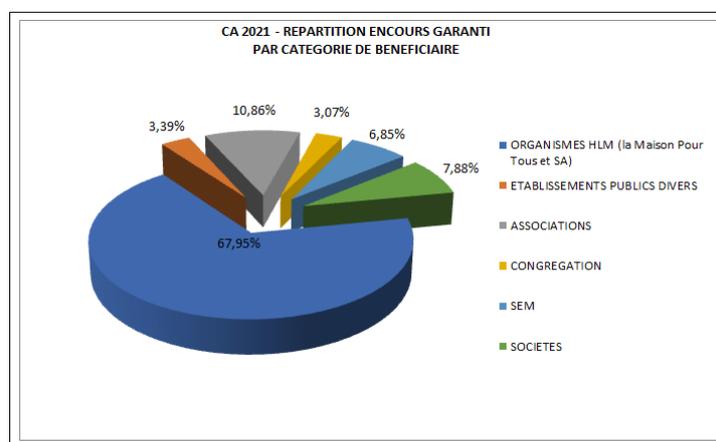
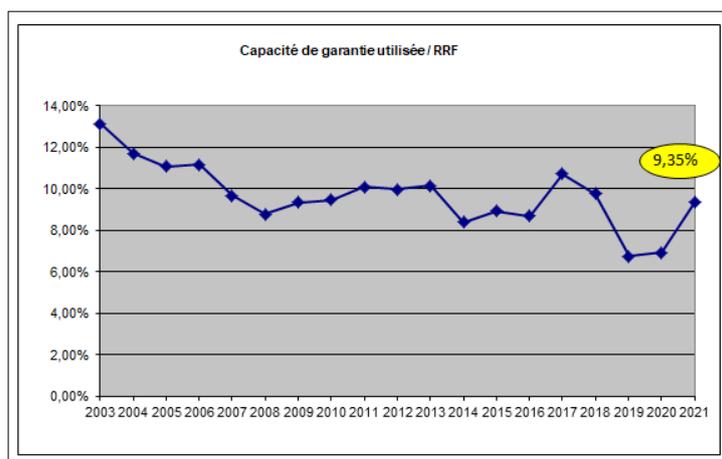
Le principal organisme HLM du département, La SCIC LA MAISON POUR TOUS, représente à lui seul 67,95 % de l'encours total garanti.

Les opérations garanties en 2021 sont les suivantes :

Bénéficiaires	Objet de la garantie	Montant garanti	Quotité garantie
SCIC LA MAISON POUR TOUS	Réhabilitation de 54 logements - SAINT CLAUDE (rue de la gare)	27 044,81 €	50 %
		36 113,95 €	50 %
	Prêt complémentaire chantier impacté par la crise pour la construction de 21 logements - CHAMPAGNOLE	36 750,00 €	50 %
		20 000,00 €	50 %
	Construction de 4 logements - POLIGNY Lieu-dit « Les Velours »	293 730,50 €	50 %
		130 312,00 €	100 %
	Construction de 9 pavillons - ROCHEFORT-SUR-NENON Lotissement « Les Vignes »	55 119,00 €	100 %
		196 559,00 €	50 %
		66 453,00 €	50 %
		22 500,00 €	50 %
		67 500,00 €	50 %
	Construction de 6 logements - MONT-SOUS-VAUDREY	186 866,00 €	100 %
		31 169,00 €	100 %
		199 625,00 €	50 %
		30 382,50 €	50 %
	15 000,00 €	50 %	
	45 000,00 €	50 %	
	Montant total garanti (hors opérations refinancement)	1 460 124,76 €	

En 2020, un montant total de 4 023 984,50 € de garanties d'emprunt avait été accordé.

Vous trouverez ci-dessous la répartition par catégorie de bénéficiaires au 31 décembre 2021, ainsi que l'évolution de l'utilisation de la capacité de garantie au regard du plafonnement, comparé à 50 % des recettes réelles de fonctionnement (cf. Ratios Loi Galland). Ainsi, ce ratio ressort à 9,35 % au CA 2021.



VII – BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

Présentation du résultat d'exploitation du LDA

Le tableau suivant relate l'évolution de l'activité du LDA de 2019 à 2021 :

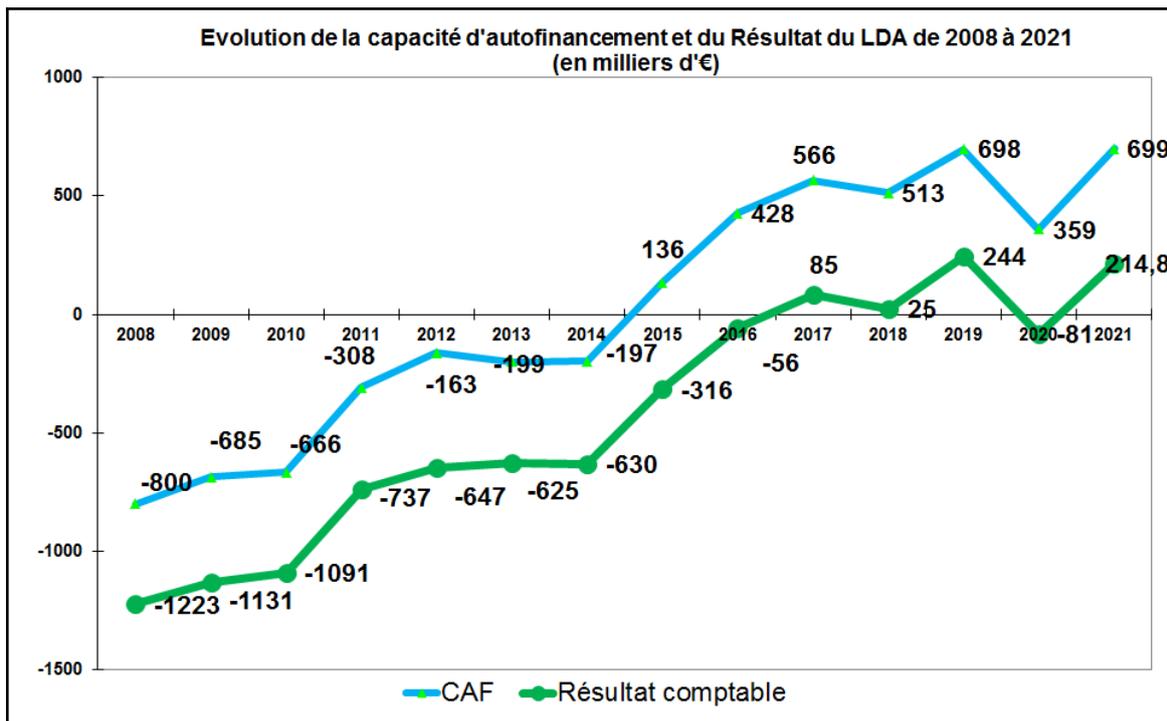
En K€	2019	2020	2021	% évolution 20-21
Recettes réelles de fonctionnement	5 686	5 911	6 160	+ 4,2 %
Dépenses réelles de fonctionnement	4 988	5 552	5 461	- 1,64 %
Capacité d'autofinancement	698	359	699	+ 94,6 %
Résultat comptable ¹	244	- 81	+ 215	

¹ avec prise en compte des dotations aux amortissements

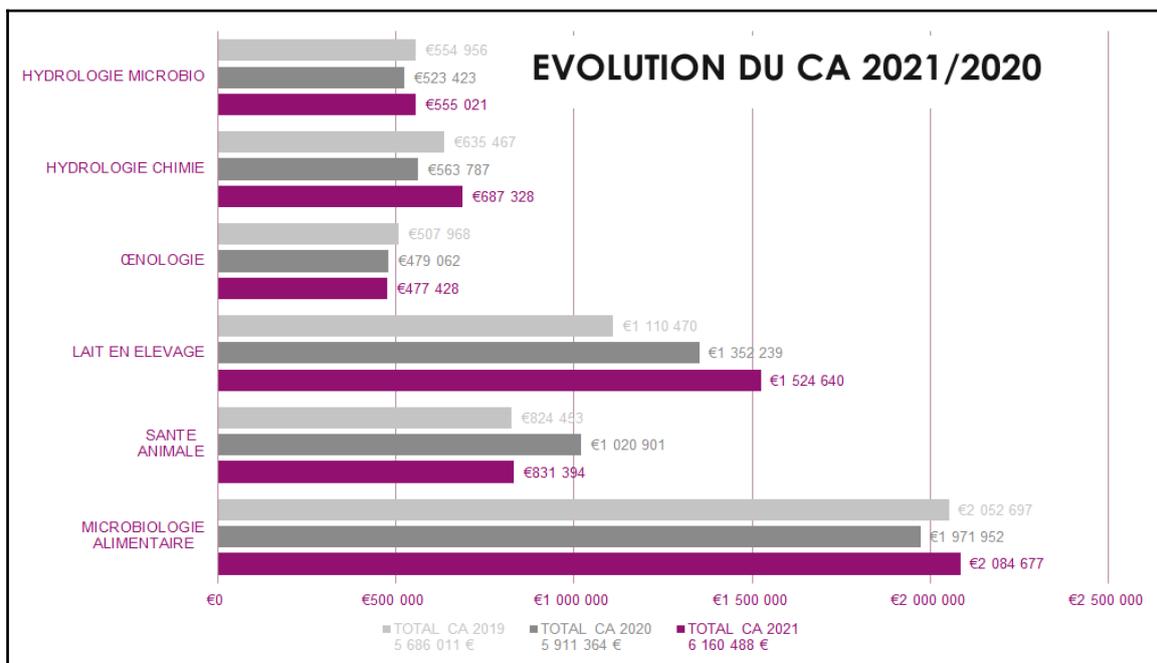
Le Laboratoire départemental d'analyses a poursuivi, en 2021, le développement de son chiffre d'affaires (6,2 M€ en 2021), avec une hausse de celui-ci de plus de 4 % (comme en 2020).

La capacité d'autofinancement et le résultat comptable retrouvent leur niveau de 2019 (avant Covid-19), et s'élèvent respectivement à 699 K€ et 215 K€.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la capacité d'autofinancement du LDA (épargne brute), d'une part, et du résultat comptable, d'autre part. La différence principale entre les deux est constituée par la dotation aux amortissements.



Comme le graphique ci-dessous l'indique, le secteur de la microbiologie alimentaire reste le 1^{er} secteur du LDA et représente près de 34 % de l'activité totale en terme de chiffre d'affaires. Sur 2021, les évolutions du LDA sont différentes d'une activité à une autre. Les secteurs qui sont apparus les plus dynamiques sont le lait en élevage (+ 13 %) ou encore l'hydrologie chimie (+ 22 %). Les secteurs de l'œnologie et de l'hydrologie microbienne ont quasiment stagné alors que l'activité santé animale a régressé sur 2021. La période de confinement de 2020, ainsi que l'évolution de l'activité lait en élevage expliquent principalement ces variations.



VIII – BUDGET ANNEXE DU FOYER DE L'ENFANCE

L'ensemble des dépenses et des recettes du Foyer de l'Enfance (FDE) est regroupé dans un budget annexe depuis le 1^{er} janvier 2016.

Section de Fonctionnement

Dépenses (en milliers d'€)	CA 2020	CA 2021	Evolution
Dépenses d'exploitation courante	101	101	0,0 %
Dépenses affectées au personnel	1 318	1 261	- 4,3 %
Dépenses affectées à la structure	135	124	- 7,9 %
TOTAL	1 554	1 486	- 4,3 %

Les dépenses de fonctionnement 2021 du budget annexe du FDE ont baissé de 4,3 % par rapport à 2020 et représentent un volume de 1 486 K€. La principale baisse concerne les dépenses de personnel avec une évolution de - 4,3 % de leur montant. Un faible absentéisme constaté a permis un moindre recours à des contrats de remplacement sur 2021.

En recettes, ce budget de fonctionnement est équilibré par la dotation annuelle du budget principal (produit de la tarification). Lors de l'exercice 2021, cette dotation s'est élevée à 1 425 K€, contre 1 538 K€ en 2020.

En terme d'activité, le tableau suivant résume le taux d'occupation du Foyer de l'enfance en 2021 :

	Foyer de l'enfance 2020	Foyer de l'enfance 2021
Nombre de journées réalisées	6 503	5 957
Taux d'occupation	94 %	86 %
Nombre d'enfants suivis	41	30
Durée moyenne de séjour des enfants accueillis en 2021 et toujours présents au 31 décembre 2021	120 jours	74 jours

En 2021, le Foyer de l'enfance a enregistré 13 nouveaux accueils. L'activité a diminué de 546 jours en raison d'un taux de remplissage en baisse qui s'est maintenu durant les 5 derniers mois de l'année. Les enfants présents en 2021 proviennent essentiellement des unités territoriales de Lons-le-Saunier et de Saint-Claude. L'admission reste très majoritairement judiciaire (ordonnance de placement ou mesure d'Assistance Éducative).

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement 2021 s'élèvent à 24 K€ et concernent principalement des travaux de peinture et d'aménagement de l'espace jour de l'internat ou encore l'achat de nouveaux matériels éducatifs et de psychomotricité.

Ce budget annexe du FDE est excédentaire en fonctionnement et en investissement. L'excédent de fonctionnement permettra de financer une partie du budget 2022, alors que l'excédent d'investissement cumulé (257 K€) constitue une réserve pour des investissements futurs relatifs au foyer.

IX – BUDGET AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

L'année 2021 est la 4^{ème} année d'existence du budget annexe aménagement numérique. Ce budget regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au déploiement jusqu'à l'abonné de la fibre optique sur le territoire jurassien. En 2021, ce budget a présenté pour la 1^{ère} fois des redevances d'usage de l'exploitation du réseau FttH. Sur le budget principal, restent les dépenses afférentes aux différents travaux de montée en débit qui se sont achevées sur l'exercice 2021.

	DÉPENSES	CA 2020	CA 2021	RECETTES	CA 2020	CA 2021
INVEST.	Études	1,6 M€	2,7 M€	Etat	1,1 M€	2,6 M€
	Travaux	5,7 M€	8,6 M€	Région	1,1 M€	1,1 M€
	Créance		0,4 M€	EPCI	2,7 M€	0,8 M€
	Total	7,3 M€	11,7 M€	Département		5,2 M€
			Total	4,9 M€	9,7 M€	
			Résultat cumulé	2,6 M€	0,2 M€	
FONCT.	Maintenance réseau	-	0,2 M€	Redevances diverses	0,2 M€	2,4 M€
	RH	0,4 M€	0,4 M€	Subvention d'équilibre	0,2 M€	
	Total	0,4 M€	0,6 M€	Total	0,4 M€	2,4 M€

En dépenses :

Sur les 12,3 M€ de crédits votés sur l'exercice 2021, 11,7 M€ ont été réalisés contre 7,3 M€ en 2020, 5,2 M€ en 2019 et 2,8 M€ en 2018. A la lecture de ces chiffres, une montée en régime régulière de ce projet ambitieux d'aménagement numérique du territoire jurassien est constatée. Il est rappelé que la phase 1 du programme départemental d'aménagement numérique prévoit le déploiement de 52 000 prises FttH. A la fin de l'année 2021, 18 500 prises ont été réceptionnées par la SPL Bourgogne Franche-Comté numérique (contre 8 500 prises à fin 2020 et 1 600 à fin 2019).

Le Département du Jura a conclu, en février 2021 une convention de délégation de service public (DSP) afin de mettre en œuvre la seconde phase de déploiement de la fibre optique sur le territoire jurassien. Cette délégation, d'une durée de 30 ans, a pour mission de construire et d'exploiter 85 000 prises supplémentaires.

A compter du 1^{er} septembre 2021, la DSP « phase 2 » a également repris l'exploitation des réseaux de 1^{ère} génération (réseau initial, réseau expérimental et montées en débits).

Par ailleurs, plusieurs opérations de montée en débit ont été finalisées en 2021 dans le Jura, pour un montant de 1,1 M€. Fin 2021, 135 opérations ont été mises en œuvre sur chaque EPCI afin de répondre aux attentes des territoires. Ces opérations figurent sur le budget principal de la Collectivité. Après plusieurs années de travaux, le programme de déploiement de cette technologie s'est terminé sur l'année 2021.

En recettes :

Pour rappel, l'ensemble des travaux d'aménagement numérique en fibre optique est évalué à 76 M€ pour sa phase 1. Ce projet, porté par le Département, est financé par l'État, la Région, les EPCI et le Département. En ce qui concerne la phase 2, le Département, comme mentionné précédemment, a fait le choix de réaliser ces travaux en utilisant la procédure de délégation de service public pour l'établissement, l'exploitation et la commercialisation. Il convient de remarquer qu'en 2021, des premières redevances pour un montant de 2,4 M€ ont été encaissées sur le budget annexe. L'autofinancement dégagé a permis de financer une part non négligeable de l'investissement de ce budget annexe.

X – RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

Une circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 7 février 1995 énonce que les résultats d'un exercice budgétaire figurant au Compte Administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé par chacune des deux sections, en tenant compte des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Les résultats 2021 par budget sont récapitulés ci-après :

Budgets	Résultats
Budget principal	3 848 713,13 €
Budget annexe du Laboratoire	943 950,45 €
Budget annexe du Foyer de l'enfance	581 816,79 €
Budget annexe Aménagement Numérique	0,00 €

Ces résultats excédentaires permettront de financer les étapes budgétaires futures de chaque budget.

Le Conseil départemental :

Monsieur Clément PERNOT ayant quitté la salle et Madame CRETIN-MAITENAZ ayant soumis au vote,

- approuve le compte administratif 2021 du budget principal, qui présente un excédent de 3 848 713,13 €,
- approuve le compte administratif 2021 du budget annexe du Laboratoire, qui présente un excédent de 943 950,45 €,
- approuve le compte administratif 2021 du budget annexe du Foyer de l'Enfance, qui présente un excédent de 581 816,76 €,
- approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Aménagement numérique, qui présente un excédent de 0 €.

POINT FINANCIER					
	Montant global du rapport (ANNEE n)	Pour <u>MÉMOIRE</u> , rappel des crédits <u>DÉJÀ VOTÉS</u> (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP					
Crédit de paiement - Investissement : - Fonctionnement :					
Recette - Investissement : - Fonctionnement :					

Délibération n° CD_2022_037 du vendredi 10 juin 2022

Votée à l'unanimité		Ne prend (nent) pas part au vote : Clément PERNOT
	Président	Clément PERNOT : 

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA	
Type : DM1	Réf : 4852
Service : DSF - FINANCES Commission : 1 - Commission Finances, Contractualisations et Affaires générales Rapporteur : Clément PERNOT	
DÉLIBÉRATION N° CD_2022_038 du 10/06/2022	

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

I - CADRE GÉNÉRAL

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et le vote du compte de gestion constituent l'arrêté de comptes du Département. Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat proprement dit (section de fonctionnement),
- le solde d'exécution de la section d'investissement,
- les restes à réaliser des deux sections.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, fait ressortir :

- un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes),
- ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses).

Conformément à l'instruction comptable M52, l'Assemblée départementale doit décider de l'emploi du résultat excédentaire en report de fonctionnement et/ou son affectation en section d'investissement (pour tout ou partie) selon les règles exposées ci-après.

Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice. Il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement.

Seul le besoin de financement de la section d'investissement est corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

Le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement constaté en section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde et selon la décision de l'Assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur sur la ligne 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement.

Cette décision d'affectation du solde s'effectue au regard de dépenses d'investissement et de fonctionnement complémentaires à financer dans le cadre des Décisions Modificatives.

II - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

A - Budget principal

- | | |
|--|-------------------|
| • Résultat de fonctionnement (hors reports) | + 44 679 119,86 € |
| • Besoin de financement de la section investissement (après reports) | - 40 587 453,73 € |

Je vous propose d'affecter :

- la somme de 40 587 453,73 € en section d'investissement afin de couvrir le déficit 2021 (nature 1068),
- le solde de 4 091 666,13 € en section de fonctionnement (nature 002).

B - Budget annexe du Laboratoire d'Analyses

- Résultat de fonctionnement (hors reports) 569 224,01 €
- Résultat d'investissement (après reports) 374 726,44 €

Un résultat excédentaire cumulé est constaté à fin 2021 en fonctionnement à hauteur de 569 224,01 €.

Ce résultat excédentaire de 2021 sera affecté en section de fonctionnement.

Le résultat constaté en investissement (374 726,44 €) constitue une réserve, qui permettra de financer des projets futurs lors de prochaines étapes budgétaires.

C - Budget annexe du Foyer de l'Enfance

Affectation du résultat de l'exercice 2021

Fonctionnement	
Résultat comptable de l'exercice	- 36 414,52
Excédent de l'exercice 2019	+ 203 928,99
Résultat de fonctionnement à affecter (hors reports)	+ 167 514,47
Investissement	
Excédent de financement de la section d'investissement (après reports)	+ 180 581,28

L'instruction budgétaire M22, propre aux établissements publics sociaux et médico-sociaux, prévoit la reprise du résultat de fonctionnement en N+2 (+ 167 514,47 €). Je vous propose ainsi d'affecter l'excédent de fonctionnement à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice 2023.

L'excédent de la section d'investissement (180 581,28 €) permettra de financer des projets futurs lors de prochaines étapes budgétaires.

D - Budget annexe Aménagement Numérique

- Résultat de fonctionnement +1 729 880,93 €
- Besoin de financement de la section investissement - 1 729 880,93 €

Lors de l'exercice 2021, une subvention d'investissement a été versée au budget annexe, par le budget principal, pour un montant de 5 162 318,95 €.

Je vous propose d'affecter :

- la somme de 1 729 880,93 € en section d'investissement afin de couvrir le déficit 2021 (nature 1068).

Le Conseil départemental :

Budget principal :

- affecte la somme de 40 587 453,73 € en recettes d'investissement (compte 1068) afin de couvrir le besoin de financement constaté sur l'exercice 2021,
- affecte le solde de 4 091 666,13 € en recettes de fonctionnement (compte 002).

Budget annexe du Laboratoire d'Analyses :

- affecte l'excédent d'investissement 2021 avant reports (nature 001 : 811 512,44 €) au financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2022,
- affecte l'excédent de fonctionnement 2021 (nature 002 : 569 224,01 €) au financement des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022.

Budget annexe du Foyer de l'Enfance :

- affecte l'excédent d'investissement 2021 avant reports (nature 001 : 256 685,28 €) au financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2022,
- affecte l'excédent de fonctionnement 2021 (nature 002 : 167 514,47 €) au financement des dépenses de l'exercice 2023, comme la nomenclature comptable M22 le prévoit.

Budget annexe Aménagement Numérique :

- affecte la somme de 1 729 880,93 € en recettes d'investissement (compte 1068) afin de couvrir le besoin de financement constaté sur l'exercice 2021.

POINT FINANCIER					
	Montant global du rapport (ANNEE n)	Pour MEMOIRE , rappel des crédits DEJA VOTES (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP					
Crédit de paiement - Investissement : - Fonctionnement :					
Recette - Investissement : - Fonctionnement :					

Délibération n° CD_2022_038 du vendredi 10 juin 2022

Votée à l'unanimité	
Président	Clément PERNOT : 